

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2024

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:17 p.m. [ET] to study Bill S-15, An Act to amend the Criminal Code and the Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act.

Senator Denise Batters (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good afternoon, senators. My name is Denise Batters, a senator from Saskatchewan. I'm deputy chair of this committee and today acting as chair. I invite my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Carignan: I am Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

Senator Plett: Senator Don Plett, Manitoba.

[*Translation*]

Senator Dalphond: I am Pierre Dalphond, and I represent the senatorial division of De Lorimier, in Quebec.

[*English*]

Senator Klyne: Good afternoon and welcome. I'm Marty Klyne, a senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

Senator Prosper: Senator Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kmaq territory.

Senator Cotter: Good afternoon. I'm Brent Cotter, a senator for Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Clement: I am Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Dasko: I'm Donna Dasko, a senator from Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1^{er} mai 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui avec vidéoconférence, à 16 h 17 (HE), pour étudier le projet de loi S-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.

La sénatrice Denise Batters *vice-présidente* occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonjour, honorables sénateurs. Je m'appelle Denise Batters et je suis une sénatrice de la Saskatchewan. Je suis la vice-présidente de ce comité et je remplirai aujourd'hui la fonction de présidente. J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Plett : Sénateur Don Plett, du Manitoba.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, division de Lorimier, au Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Bonjour et bienvenue. Je m'appelle Marty Klyne et je suis sénateur du territoire visé par le Traité n^o 4, en Saskatchewan.

Le sénateur Prosper : Sénateur Paul Prosper, de la Nouvelle-Écosse, en territoire micmac.

Le sénateur Cotter : Bonjour. Je suis le sénateur Brent Cotter, de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Dasko : Je suis Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

The Deputy Chair: Before we begin, I would like to remind all senators and other meeting participants of the following important preventative measures regarding earpieces.

To prevent disruptive and potentially harmful audio feedback incidents during our meeting that could cause injuries, we remind all in-person participants here today to keep their earpieces away from all microphones at all times.

As indicated in the communiqué that we received from the Speaker to all senators on April 29, the following measures have been taken to help prevent audio feedback incidents. All earpieces have been replaced by a model that greatly reduces the probability of audio feedback. These new earpieces are black in colour whereas the former earpieces were grey. Please only use the black approved earpiece. By default, all unused earpieces will be unplugged at the start of a meeting. When you are not using your earpiece, please place it face down on the middle of the round sticker that you see in front of you on the table where indicated. Please consult the card on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please ensure that you are seated in a manner that increases the distance between microphones. Participants must only plug in their earpieces to the microphone console located directly in front of them. These measures are in place so that we can conduct our business without interruption and protect the health and safety of all participants, including the interpreters who do such good work for us. Thank you all for your cooperation on that.

Honourable senators, we are meeting today to continue our study of Bill S-15, An Act to amend the Criminal Code and the Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act.

For our first panel, we are pleased to welcome Stéphane Beaulac, Professor of Constitutional Law, University of Montreal, via video conference; and Jodi Lazare, Associate Professor, Schulich School of Law, Dalhousie University. Welcome to you both, and thank you very much for joining us. We will begin with your opening remarks before we move to questions from members. The floor is yours for five minutes each.

[*Translation*]

Stéphane Beaulac, Professor of Constitutional Law, University of Montreal, as an individual: Thank you, Madam Chair and honourable senators. I am not here to offer my opinion in favour of or against Bill S-15. I am here solely to discuss constitutional law. My remarks will more or less focus on two things. I'll begin with some general comments, and then I'll get

La vice-présidente : Avant de commencer, je veux rappeler aux sénateurs et aux autres participants de la réunion les importantes mesures préventives suivantes sur les oreillettes.

Pour prévenir les incidents acoustiques dérangeants et potentiellement dangereux susceptibles de causer des blessures, nous vous rappelons que les participants dans la salle doivent toujours garder leurs oreillettes éloignées de tous les microphones.

Comme l'indique le communiqué envoyé le 29 avril 2024 par la Présidente à tous les sénateurs, les mesures suivantes ont été prises pour aider à prévenir les incidents de rétroaction acoustique. Toutes les oreillettes ont été remplacées par un modèle qui réduit considérablement la probabilité de rétroaction acoustique. Les nouvelles oreillettes sont noires, alors que les anciennes étaient grises. Veuillez vous servir uniquement des oreillettes noires et approuvées. Par défaut, toutes les oreillettes inutilisées sont débranchées au début d'une réunion. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, veuillez la placer face vers le bas, au milieu de l'autocollant sur la table. Veuillez consulter le carton sur la table pour connaître les lignes directrices sur la prévention des incidents de rétroaction acoustique. Veuillez prendre place à la table de manière à maximiser la distance entre les microphones. Les participants doivent brancher leurs oreillettes seulement à la console munie d'un microphone directement devant eux. Ces mesures sont en place pour que notre réunion se déroule sans interruption et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris des interprètes qui nous offrent d'excellents services. Je vous remercie tous de votre coopération.

Honorables sénateurs, nous nous réunissons pour poursuivre notre étude sur le projet de loi S-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.

Dans notre premier groupe de témoins, nous sommes ravis d'accueillir Stéphane Beaulac, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal, qui se joint à nous par vidéoconférence; et Jodi Lazare, professeure agrégée à la Faculté de droit Schulich de l'Université Dalhousie. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie tous deux d'être parmi nous. Nous allons commencer par vos déclarations liminaires avant de passer aux questions des membres du comité. Vous avez la parole, pendant cinq minutes chacun.

[*Français*]

Stéphane Beaulac, professeur de droit constitutionnel, Université de Montréal, à titre personnel : Merci, madame la présidente, messieurs les sénateurs et mesdames les sénatrices. Je ne suis pas ici pour exprimer mon opinion pour ou contre le projet de loi S-15. Je suis devant vous strictement pour vous parler de droit constitutionnel. Essentiellement, pendant mon

to the crux of the matter: Does Bill S-15 raise any constitutional concerns?

First, I'll turn to the importance of constitutional law. As we know, we live in a democracy where our system of governance is based on the rule of law.

[English]

According to the principle to be ruled by law and not solely by the arbitrary rule of man, as the famous British theorist A. V. Dicey taught us.

[Translation]

Constitutional law is an integral part of Canada's domestic law, which basically has two components: the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the division of powers. Some would actually argue that constitutional law, in keeping with the principle of the rule of law, is the most important to uphold. Why? Because the Constitution Act, in its most basic form, is the supreme law of the country.

Why do I feel the need to start with that point? Because certain political actors seem to be suggesting that constitutional law doesn't matter. I'm not referring to the provinces, some of which have misused the notwithstanding clause. Rather, I'm referring to the federal government, which, as we heard during the lead-up to the budget, said that citizens and people don't care about constitutional law — the division of powers, to be precise. Not only is that statement very surprising, but it is also troubling given the importance of the fundamental principle that is the rule of law.

My second, shorter, general comment is that this concerns you, senators, because you are familiar with constitutional issues, especially when it comes to the division of powers to protect the interests of the provinces. This is of particular interest to the Senate of Canada. It must be noted that this is very clearly indicated in your mandate, as reiterated by the Supreme Court of Canada in its *Reference re Senate Reform*, 2014, at paragraph 15. The Senate is a Chamber of "sober second thought," but it must also represent and protect the regions, the provinces, including their jurisdictions, pursuant to section 92 of the Constitution Act, 1867.

In short, regarding Bill S-15, the important thing is to know whether, in accordance with the division of powers, the federal government can, constitutionally speaking, adopt these new measures. This is something that must be taken seriously; we

allocation, je vais parler de deux choses : tout d'abord, je ferai quelques remarques d'ordre général, pour entrer ensuite dans le vif du sujet : y a-t-il des problèmes d'ordre constitutionnel avec le projet de loi S-15?

Premièrement, il y a l'importance du droit constitutionnel. On le sait, on vit dans une démocratie dont la gouvernance est fondée sur la primauté du droit et le principe de légalité.

[Traduction]

Conformément au principe selon lequel nous sommes régis par le droit, et non pas seulement par l'autorité arbitraire des humains, comme le célèbre théoricien britannique Albert Venn Dicey nous l'a enseigné.

[Français]

Or, le droit constitutionnel fait partie intégrante du droit interne du Canada. Au pays, essentiellement, il y a deux choses : la Charte canadienne des droits et libertés et le partage des compétences. En fait, diraient plusieurs, le droit constitutionnel, suivant le principe de primauté du droit, est le plus important à faire respecter. Pourquoi? Parce que la Loi constitutionnelle, dans sa plus simple formulation, est la loi des lois.

Pourquoi est-ce que je tiens à faire ce rappel d'entrée de jeu? Parce qu'il y a des acteurs politiques qui semblent suggérer que le droit constitutionnel n'est pas important. Je ne parle pas des provinces, qui font certains abus d'utilisation de la clause « nonobstant ». Je fais plutôt allusion au gouvernement fédéral où, on le sait, dans le contexte prébudgétaire, on a entendu l'affirmation suivante, et je cite : « Les citoyens et les gens s'en foutent du droit constitutionnel — du partage des compétences pour être précis. » Voilà une affirmation très surprenante et problématique, notamment eu égard à l'importance de notre principe fondamental de primauté du droit.

Ma seconde remarque d'ordre général, plus courte, est la suivante : cela vous concerne, sénateurs et sénatrices, car vous connaissez bien cela, les questions d'ordre constitutionnel, surtout en matière de partage des compétences pour protéger les intérêts des provinces. C'est quelque chose qui intéresse particulièrement le Sénat du Canada. On doit rappeler que c'est très clairement inscrit dans votre mandat, comme la Cour suprême du Canada l'a réitéré dans son *Renvoi relatif à la réforme du Sénat* de 2014, plus précisément au paragraphe 15. Le Sénat est une Chambre de « second regard attentif » — on dit en anglais « sober second thought » —, mais doit aussi représenter et protéger les régions, les provinces, y compris leurs compétences, conformément à l'article 92 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Bref, en ce qui concerne le projet de loi S-15, l'important est de savoir si, conformément au partage des compétences, le fédéral peut, constitutionnellement parlant, adopter ces nouvelles mesures. Il faut prendre cela au sérieux, il ne faut pas « s'en

can't "not care." It is a critical issue. Second, it is the Senate's responsibility to be the watchdog of federalism, if I may put it that way. Of course, the Supreme Court could later be tasked with reviewing the constitutionality of Bill S-15, but your role in the Senate is to examine this issue before that point, if I can put it that way.

To get to the heart of the matter in the little time I have left, I'm going to talk about Bill S-15 and the division of powers under sections 91 and 92 of the Constitution Act, 1867. I will be very brief because, first, I am relying mainly on the brief and presentation of my colleague from the University of Toronto, Professor Angela Fernandez, who appeared before the committee on April 18. She very capably explained the analysis grid on the division of powers, the qualification and classification stages in deciding on the pith and substance. She also underlined the importance of constitutional doctrines, particularly that of the double aspect. She even had a diagram to help you visualize the process of analyzing these issues of shared jurisdiction. It was very educational — possibly much more than I can be.

As for me, I will make just one comment, on the federal government's jurisdiction under criminal law. First, a reminder that Bill S-15 deals with two heads of power, namely, subsection 91(2) of the Constitution Act, 1867, in matters of international and interprovincial trade. Essentially, this concerns the federal government and relates to the amendment of the Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act. I completely agree with what my colleague, Professor Fernandez, had to say on the subject. But I don't fully agree with her on the second head of power.

[English]

The Deputy Chair: Professor Beaulac, you're a bit over your time here. Could you please wrap up in 15 seconds? Perhaps we can ask you some questions about your remaining comments.

[Translation]

Mr. Beaulac: In 15 seconds, I will simply say that the problem has to do with subsection 91(27) in criminal law. If you are interested, during the question period, I will have quotes from the landmark ruling on the constitutional aspect of Bill S-15.

Thank you for your attention.

The Deputy Chair: Thank you very much.

foutre ». C'est quelque chose de primordial. Deuxièmement, il revient au Sénat d'être le chien de garde du fédéralisme, si je peux dire. Certes, en aval, la Cour suprême pourrait être saisie du dossier d'un contrôle de la constitutionnalité du projet de loi S-15, mais vous, au Sénat, ce contrôle en amont est votre rôle, si l'on peut le résumer ainsi.

Si j'entre dans le vif du sujet pour le peu de temps qu'il me reste, je vais parler du projet de loi S-15 et du partage des compétences en vertu des articles 91 et 92 de la Loi constitutionnelle de 1867. Mes propos seront très courts, parce que dans un premier temps je m'en remets essentiellement au mémoire et à la présentation de ma collègue de l'Université de Toronto, la professeure Angela Fernandez, qui a témoigné devant vous le 18 avril dernier et qui a expliqué très adéquatement la grille d'analyse en matière de partage de compétences, les étapes de qualification et de classification pour décider du caractère véritable. Par ailleurs, elle rappelait l'importance des doctrines constitutionnelles, en particulier celle du double aspect. Elle avait même un schéma pour aider à visualiser le processus d'analyse de ces questions de partage des compétences. C'était très pédagogique — peut-être beaucoup plus que je puis l'être.

Pour ma part, je ferai une seule remarque, précisément sur la compétence du gouvernement fédéral en matière de droit criminel. Tout d'abord, un rappel : le projet de loi S-15 interpelle deux chefs de compétence, soit en premier lieu le paragraphe 91(2) de la Loi constitutionnelle de 1867 en matière de commerce international et interprovincial. Essentially, cela concerne le fédéral et rattache la modification de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. En fait, je suis tout à fait d'accord avec ce que ma collègue Fernandez a dit à ce sujet. Là où je suis moins d'accord, c'est par rapport au deuxième chef de compétence.

[Traduction]

La vice-présidente : Monsieur Beaulac, vous avez un peu dépassé votre temps de parole. Pourriez-vous conclure dans 15 secondes? Nous pourrions peut-être vous poser des questions sur vos autres observations.

[Français]

M. Beaulac : En 15 secondes, je dirai simplement que le problème a trait au paragraphe 91(27) en matière de droit criminel. Si cela vous intéresse, j'aurai, lors de la période des questions, des citations de l'arrêt de principe concernant l'aspect constitutionnel du projet de loi S-15.

Merci de votre attention.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

[English]

Jodi Lazare, Associate Professor, Schulich School of Law, Dalhousie University, as an individual: It's a privilege to be here.

In my role as associate professor at the Schulich School of Law at Dalhousie, I have taught the mandatory constitutional law course since 2014, and I also teach a seminar on animal law. I will use my brief time here to try to elaborate on some of the constitutional questions that the committee has already raised — I've been watching the hearings — and I will do this in four parts.

Starting first with the issue of morality and the scope of the criminal law, the committee has raised questions about whether simply targeting a moral issue is enough to ground the criminal law. We heard a quote in an earlier meeting from the Supreme Court's Reference re Genetic Non-Discrimination Act about the kind of moral threat that an activity must pose in order to be subject to the criminal law. I want to pick up on the idea that conduct validly prohibited by criminal law must do more than simply target a moral precept. We heard that quote. That is a paraphrase from Justice Karakatsanis, who was quoting then Chief Justice McLachlin in the earlier Reference re Assisted Human Reproduction Act, specifically on the issue of societal consensus, or lack of, around activities subject to criminal law. In the earlier case, Chief Justice McLachlin acknowledged that different people can and do hold different views on moral issues. She went on to say:

However, under federalism analysis, the focus is on the importance of the moral issue, not whether there is societal consensus on how it should be resolved. Parliament need only have a reasonable basis to expect that its legislation will address a moral concern of fundamental importance. . . .

She then said that what we need to ground the criminal law is “a consensus in society that the regulated activity engages a moral concern . . .” So what is not needed is a consensus in this case on the morality of captivity per se. What matters here is simply that there is a moral issue at stake to be addressed.

Second, it's uncontroversial that criminal law is also about protecting public health and safety. Adding so-called — this is, again, in reference to a question — less charismatic species to the bill, animals for whom captivity might raise less of a moral issue, whether now or in the future, would not undermine or threaten the constitutionality of the bill as valid criminal law. We may not care about the well-being of pythons, for example, but we can all agree, I think, that the escape of a deadly snake is a

[Traduction]

Jodi Lazare, professeure agrégée, Faculté de droit Schulich, Université Dalhousie, à titre personnel : C'est un privilège d'être ici.

À titre de professeure agrégée à la Faculté de droit Schulich de l'Université Dalhousie, je donne le cours obligatoire de droit constitutionnel depuis 2014, et je donne également un séminaire sur le droit animalier. Je vais utiliser le peu de temps dont je dispose pour essayer d'expliquer certaines des questions constitutionnelles que le comité a déjà soulevées — j'ai suivi les réunions — et je le ferai en quatre temps.

Commençons par la question de la moralité et du champ d'application du droit criminel. Le comité s'est demandé si le simple fait de cibler un problème moral suffisait à recourir au droit pénal. Lors d'une réunion précédente, on a cité le renvoi relatif à la Loi sur la non-discrimination génétique de la Cour suprême par rapport au type de menace morale qu'une activité doit représenter pour être soumise au droit pénal. Je voudrais revenir sur l'idée que les comportements valablement interdits par le droit pénal ne doivent pas se contenter de viser un précepte moral. Nous avons entendu cette citation. Il s'agit d'une paraphrase de la juge Karakatsanis, qui citait la juge en chef de l'époque, Beverly McLachlin, dans le précédent renvoi relatif à la Loi sur la procréation assistée. Il était question en particulier de la question du consensus sociétal, ou de l'absence de consensus, concernant les activités visées par le droit criminel. Dans la cause précédente, la juge en chef McLachlin a reconnu que des personnes différentes peuvent avoir et ont des opinions différentes sur des questions morales. Elle a poursuivi en disant :

Cependant, dans une analyse axée sur le fédéralisme, on s'attache à l'importance de la question morale, et non à l'existence ou à l'inexistence d'un consensus social quant à la manière dont il convient de la régler. Le Parlement a seulement besoin de motifs raisonnables de croire que sa loi s'attaquera à une question morale d'une importance fondamentale [...]

Elle a ensuite déclaré que le critère nécessaire pour justifier le recours au droit pénal est « que la société tout entière convien[ne] que l'activité réglementée met en jeu une question morale [...] ». Dans le cas qui nous occupe, il n'est donc pas nécessaire de parvenir à un consensus sur la moralité de la captivité en tant que telle. Ce qui importe ici, c'est simplement qu'il y ait une question morale à aborder.

Deuxièmement, il est incontestable que le droit pénal vise également à protéger la santé et la sécurité publiques. L'ajout au projet de loi de ce que l'on appelle — encore une fois, en référence à une question — des espèces moins charismatiques — des animaux pour lesquels la captivité pourrait soulever moins de problèmes moraux, que ce soit aujourd'hui ou à l'avenir — ne minerait pas ou ne menacerait pas la constitutionnalité du projet de loi en tant que loi criminelle valide. Nous pouvons ne pas

question of public health and safety. Accordingly, the addition of less “like us” animals would also be constitutionally compliant from a public safety perspective.

Third, and related to that, is the concern about the ability to add other species by order-in-council or regulation through a so-called Noah Clause. Here the Supreme Court has been quite clear that criminal law can have this kind of regulatory dimension. There are a number of federal laws outside of the code that do this kind of thing, including the Controlled Drugs and Substances Act, the Canada Environmental Protection Act and the Tobacco and Vaping Products Act, to name a few. These acts all allow for ministerial amendments to their respective schedules, provided, of course, the amendments promote the purpose of the legislation.

Fourth and last, picking up on an idea that was addressed in the speeches relating to this bill, is the absence of a relocation provision at the level of sentencing or penalty. There has been reference to an amendment whereby a judge could order an animal to be moved with costs. In my view, that would also not raise constitutional problems because it would be ancillary to the legislation. The test for the validity of discrete provisions of federal laws that may, on their own, affect provincial matters is whether the provision in question is rationally and functionally connected to the federal law. It must, to quote the Supreme Court, “further the purposes of the legislative scheme.” A relocation provision, which is effectively like a seizure and disposition provision, would further the purpose of a scheme aimed at protecting not only animals in captivity but also the people who might interact with them. This would not be a novel measure. The Health of Animals Act, for example, which is grounded in public safety, allows for the seizure and disposition of animals and for compensation from the owner of the thing or animal seized, for the cost associated with the seizure.

I see that is my time. I’ll leave it at that. I’m happy to answer questions. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you both for your remarks.

We will now proceed to questions from senators. We will start with the sponsor of the bill, Senator Klyne.

nous soucier du bien-être des pythons, par exemple, mais nous convenons tous, je pense, que l’évasion d’un serpent mortel est un enjeu de santé et de sécurité publiques. Par conséquent, l’ajout d’animaux « nous ressemblant peu » serait également conforme à la Constitution du point de vue de la sécurité publique.

Troisièmement, et dans le même ordre d’idées, on s’inquiète de la possibilité d’ajouter d’autres espèces par décret ou par règlement, par le biais d’une clause dite « clause Noah ». À cet égard, la Cour suprême a clairement indiqué que le droit pénal peut être assorti de ce type de dimension réglementaire. Un certain nombre de lois fédérales, autres que le Code criminel, prévoient cette mesure, notamment la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la Loi sur la protection de l’environnement et la Loi sur le tabac et les produits de vapotage, pour n’en citer que quelques-unes. Ces lois autorisent toutes des modifications ministérielles de leurs annexes respectives, à condition, bien sûr, que ces modifications favorisent l’objectif de la loi.

Mon quatrième et dernier point, pour reprendre une idée qui a été abordée dans les discours sur ce projet de loi, est l’absence d’une disposition relative à la relocalisation au moment de la condamnation ou de la sanction. On a fait référence à un amendement permettant à un juge d’ordonner le déplacement d’un animal et le remboursement des frais. À mon avis, une telle décision ne soulèverait pas non plus de problèmes constitutionnels parce qu’elle serait accessoire à la loi. Le critère de validité des dispositions discrétionnaires fédérales qui peuvent, à elles seules, influencer sur les questions provinciales consiste à savoir si la disposition en question est rationnellement et fonctionnellement liée à la loi fédérale. Elle doit, pour citer la Cour suprême, « favoriser la réalisation du programme législatif. » Une disposition de relocalisation, qui s’apparente en fait à une disposition relative à la saisie et à l’aliénation, favoriserait l’objectif d’un régime visant à protéger non seulement les animaux en captivité, mais aussi les personnes susceptibles d’interagir avec eux. Il ne s’agirait pas d’une nouvelle mesure. La Loi sur la santé des animaux, par exemple, dont le fondement est la sécurité publique, permet de saisir et de transférer des animaux et d’exiger une indemnisation de la part propriétaire de l’objet ou de l’animal saisi pour les frais liés à la saisie.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. Je m’en tiendrai là. Je répondrai volontiers à vos questions. Merci.

La vice-présidente : Je vous remercie tous deux de vos déclarations liminaires.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Nous commencerons par le parrain du projet de loi, le sénateur Klyne.

Senator Klyne: Welcome to our panel of witnesses here, the experts on this. Thank you very much for your attendance and your opening remarks.

My first question is for Professor Beaulac. The brief from Professor Lazare and her colleagues, which we have received, states:

The Supreme Court has repeatedly emphasized that the criminal law power is the most expansive and flexible of Parliament's legislative powers. In this case, no expansive definition of criminal law is required to support the validity of this law. The Act's matter — prohibiting and penalizing unethical and dangerous conduct — falls squarely within the traditional scope of the federal criminal law power.

At our second reading debate on Bill S-15, our colleague Senator Dalphond concurred with this. He said:

. . . in my view, this bill is a straightforward application of the federal criminal power regarding the prevention of animal cruelty and the protection of public safety, and to a lesser extent, the federal trade and commerce power over international trade.

Can you please comment?

Mr. Beaulac: Thank you for your question.

[Translation]

I'd just like to mention that it's pronounced "Beaulac."

I'll answer in French. My remarks were prepared and certain passages will allow me to complete the information on the decision in principle regarding this matter; those are also in French. My colleague from Dalhousie University mentioned them as well. Obviously, I'm referring to the Supreme Court of Canada's 2020 *Reference re the Genetic Non-Discrimination Act*. Admittedly, there's a great deal of flexibility. For reference, in the landmark judgment in question, the Supreme Court, at paragraphs 77 to 79 in particular, refers to that deferential posture one should adopt when seeking to determine whether a legislative measure falls within federal criminal jurisdiction, i.e., section 91(27).

I'll answer your question as follows. One should always be cautious when quoting — as I am about to myself — excerpts from a Supreme Court decision that can run to 70, 80 or 90 pages. The reasons given by the highest court in the land must be understood in their full context. When we refer in particular to paragraphs 72 and 73 of the Supreme Court's 2020 decision, we

Le sénateur Klyne : Bienvenue à notre groupe de témoins, les experts en la matière. Merci beaucoup de votre présence et de vos déclarations préliminaires.

Ma première question s'adresse à M. Beaulac. On lit dans le mémoire de Mme Lazare et de ses collègues, que nous avons reçu :

La Cour suprême a insisté à maintes reprises sur le fait que la compétence en matière de droit criminel est la plus large et la plus souple de toutes les compétences législatives du Parlement. En l'espèce, aucune définition élargie du droit criminel n'est requise pour appuyer la validité de ce droit. L'objet du projet de loi — interdire et pénaliser les comportements contraires à l'éthique et dangereux — relève carrément du champ d'application traditionnel du pouvoir du gouvernement fédéral de légiférer en matière criminelle.

Pendant notre deuxième lecture du projet de loi S-15, notre collègue, le sénateur Dalphond, a souscrit à cette analyse. Il a dit :

[...] à mon avis, ce projet de loi consiste à appliquer de façon directe les pouvoirs fédéraux en matière pénale qui portent sur la prévention de la cruauté envers les animaux et la protection de la sécurité publique et, dans une moindre mesure, les pouvoirs fédéraux en matière de commerce qui touchent le commerce international.

Qu'en pensez-vous?

M. Beaulac : Merci de la question.

[Français]

Juste une petite note pour tout le monde, la prononciation est « Beaulac ».

Je vais répondre en français. Mes remarques ont été préparées et certains extraits me permettront de compléter les informations sur la décision de principe en la matière; je les ai également en français. Ma collègue de l'Université Dalhousie y faisait également référence. Il s'agit bien entendu du *Renvoi relatif à la Loi sur la non-discrimination génétique* de 2020 par la Cour suprême du Canada. Certes, il y a beaucoup de flexibilité. Pour référence, dans le jugement de principe en question, la Cour suprême, aux paragraphes 77 à 79 en particulier, fait référence à cette attitude de déférence que l'on devrait adopter quand on s'intéresse à déterminer si une mesure législative tombe sous le coup de la compétence fédérale en matière criminelle, soit sous l'article 91(27).

Je vais répondre à votre question de la façon suivante. Il faut toujours faire attention quand on cite — et je vais le faire moi-même — des extraits d'une décision de la Cour suprême qui peuvent tenir sur 70, 80 ou 90 pages. On doit comprendre les motifs du plus haut tribunal du pays dans tout leur contexte. Or, quand on se réfère en particulier aux paragraphes 72 et 73 de la

recall, as did my colleague from Dalhousie, that it's a two-stage text. One must ask, first, whether the law is intended to address and treat an identifiable evil, and second, whether the law serves a public purpose.

In its way of understanding just what constitutes a public purpose, the court specifies in the next paragraph, paragraph 73, that the public interest may concern safety, health — my colleague from Dalhousie provided an excellent example of snakes that could escape — and public morality. However, at the end of paragraph 73 of its 2020 decision, the court explains that merely invoking the existence of a public morality question will not suffice. Essentially, one must determine whether the conduct targeted by the legislation threatens the morality rule.

Essentially, Senator, to answer your question, one must ask whether the broad outlines of criminalization, captivity, breeding, and putting great apes and elephants on show threaten animal cruelty rules. Merely invoking possible animal cruelty, according to the test developed by the Supreme Court, is not enough. The link must be established. In my humble opinion, this has not yet been clearly done. With all due respect for the opinion of those who believe otherwise, notably Senator and former Justice Dalphond, I do not believe that the link between public morality and the legislative measures provided for in the Criminal Code in Bill S-15 has been convincingly demonstrated.

[English]

Senator Klyne: Thank you, Professor Beaulac.

Professor Lazare, would you care to comment on the response?

Ms. Lazare: I'm not an expert in animal health or captivity or animal science. I have watched the committee hearings closely. We heard from biologists, neurologists, people like Dr. Lori Marino and the folks at Fauna. Ultimately, what it comes down to is a judgment call. Morality is not something that can be clearly defined. If enough people in a room think that captivity is immoral according to the science that we've heard very clearly, then I think certainly there's a link between public morality and the provisions of the law.

Senator Klyne: Thank you.

The Deputy Chair: Senator Plett, the critic of this bill.

Senator Plett: Professor Beaulac, the constitutionality of this bill completely hangs on whether or not keeping elephants and great apes in captivity meets the threshold of animal cruelty

décision de la Cour suprême de 2020, on se rappelle, comme ma collègue de Dalhousie l'a fait, que c'est un texte en deux étapes. On doit se demander, dans un premier temps, si la loi vise à s'adresser à un mal identifiable et à le traiter, et deuxièmement, savoir si la loi sert une fin publique.

Or, dans la façon de comprendre ce qui est une fin publique, la cour précise au paragraphe suivant, le paragraphe 73, que l'intérêt public peut concerner la sécurité, la santé — ma collègue de Dalhousie a donné un excellent exemple de serpents qui peuvent s'échapper — et la moralité publique. Or, la cour explique, à la fin du paragraphe 73 de sa décision de 2020, que seulement invoquer l'existence d'une question de moralité publique n'est pas suffisant. On doit essentiellement déterminer si la conduite visée par la mesure législative menace la règle de moralité.

Essentiellement, sénateur, pour répondre à votre question, on doit se demander si les grandes lignes de la criminalisation, de la captivité, de la reproduction, et le fait de donner en spectacle les grands singes et les éléphants menacent les règles relatives à la cruauté envers les animaux. La simple invocation d'une possible cruauté envers les animaux, selon le test élaboré par la Cour suprême, n'est pas suffisante. On doit faire le lien. À mon humble avis, cela n'a pas été encore clairement fait. Avec tous les égards pour l'opinion de ceux qui croient le contraire, notamment le sénateur et ancien juge Dalphond, je ne crois pas que la démonstration de ce lien entre la moralité publique et les mesures législatives prévues au Code criminel dans le projet de loi S-15 a été faite de façon convaincante.

[Traduction]

Le sénateur Klyne : Merci, monsieur Beaulac.

Madame Lazare, pourriez-vous réagir à la réponse?

Mme Lazare : Je ne suis pas experte en santé animale, en captivité ou en sciences animales. J'ai suivi de près les réunions du comité. Des biologistes, des neurologues, des personnes comme Mme Lori Marino et les employés de Fauna ont témoigné. En fin de compte, c'est une question de jugement. La moralité ne peut être clairement définie. Si suffisamment de personnes dans une salle pensent que la captivité est immorale étant donné les données scientifiques que nous avons très clairement entendues, alors je pense qu'il y a certainement un lien entre la moralité publique et les dispositions de la loi.

Le sénateur Klyne : Merci.

La vice-présidente : Nous allons écouter le sénateur Plett, le porte-parle du projet de loi.

Le sénateur Plett : Monsieur Beaulac, la constitutionnalité de ce projet de loi dépend entièrement de la question de savoir si le maintien en captivité des éléphants et des grands singes atteint

under the Criminal Code. Yet, Bill S-15 assumes that the threshold of cruelty is met simply by holding an elephant or great ape in captivity, regardless of their conditions, habitat or quality of care. This, to me at least, seems like an example of federal overreach.

The Library of Parliament has sent us a note, and it says:

If anyone acts in a cruel manner with regard to an animal, it is a question of the degree of severity as to which legal regime will apply. The Criminal Code applies if the actions are considered to be “cruel” in the legal sense. If, however, the actions serve to put the animal in distress but do not meet the threshold of animal cruelty under the Criminal Code, then the provincial legislation can be applied.

Bill S-15 suggests that something meets the Criminal Code level of cruelty when it has never been met in the lower provincial animal welfare threshold. Professor, do you have any concerns that the federal government is on flimsy, shaky constitutional ground here?

Mr. Beaulac: Thank you for the question, senator — a direct question, so a direct answer. I think it is really at the margin in the sense that there is sort of a reasoning gap in the way that Bill S-15 is presented. As you highlighted, the crux of the matter is whether or not it meets the hurdle — the actual activity — that is targeted by the criminalization in Bill S-15 and whether the hurdle of animal cruelty is met. In this case, when one looks to the specifics — I agree with my colleague from Dalhousie that it all boils down to animal cruelty — one needs to make the link between what is being criminalized via Bill S-15 and the actual hurdle of animal cruelty.

To put it differently, if it is not animal cruelty, it is not federal and it is not connected to the requirement of public morality. If the hurdle is animal cruelty, we need to make darn sure that captivity, preventing reproduction and putting those two animals on display is, by definition, animal cruelty. I believe that is what has not been demonstrated in the work around Bill S-15 so far.

Senator Plett: They contend that preventing reproduction might possibly be more cruel than not preventing it, and that’s what this bill seems to do.

Professor Lazare, during the debate on a previous bill — the cetacean bill — senators were warned by witnesses that, from a legal perspective, this was a very slippery slope. Professor Noonan testified that if one species can be added to the Criminal Code in this matter, then there is no limit to the species that can

ou non le seuil de la cruauté envers les animaux en vertu du Code criminel. Or, le projet de loi S-15 présume que le simple fait de garder un éléphant ou un grand singe en captivité — sans égard aux conditions, à l’habitat ou à la qualité des soins — atteint le seuil de cruauté. Cela semble être un exemple d’excès de pouvoir de la part du gouvernement fédéral — du moins, dans mon esprit.

La Bibliothèque du Parlement nous a envoyé des notes, où on peut lire :

Lorsqu’il y a cruauté envers un animal, c’est la gravité de celle-ci qui détermine lequel des deux régimes s’applique. Si les actes sont considérés comme « cruels » au sens juridique du terme, le Code criminel s’applique. Si, en revanche, les actes ont causé la détresse d’un animal, mais n’atteignent pas le seuil de la cruauté animale, c’est alors la loi provinciale qui s’applique.

Le projet de loi S-15 suggère qu’un acte atteint le seuil de la cruauté du Code criminel alors que ce niveau n’a jamais été atteint dans les seuils provinciaux inférieurs de protection des animaux. Monsieur Beaulac, craignez-vous que le gouvernement fédéral ne se trouve ici en terrain constitutionnel fragile?

M. Beaulac : Merci de votre question, monsieur le sénateur. Elle est directe, alors je répondrai de façon directe. Je pense qu’il s’agit vraiment d’une question marginale en ce sens que la présentation du projet de loi S-15 fait l’objet d’un raisonnement lacunaire. Comme vous l’avez souligné, le nœud du problème est de savoir si le seuil — l’acte réel — visé par la criminalisation dans le projet de loi S-15 est atteint et si le seuil de la cruauté envers les animaux est atteint. Dans ce cas, si l’on examine les détails — je suis d’accord avec ma collègue de l’Université Dalhousie pour dire que tout revient à la cruauté envers les animaux —, il faut faire le lien entre ce que le projet de loi S-15 érige en crime et le seuil réel de la cruauté envers les animaux.

En d’autres termes, s’il ne s’agit pas de cruauté envers les animaux, ce n’est pas du ressort fédéral et ce n’est pas lié à l’exigence de moralité publique. Si le seuil recherché est la cruauté envers les animaux, nous devons à tout prix nous assurer que la captivité, l’empêchement de la reproduction et l’exposition de ces animaux sont, par définition, de la cruauté envers les animaux. Je pense que, jusqu’à présent, cela n’a pas été démontré dans les discussions sur le projet de loi S-15.

Le sénateur Plett : Les partisans du projet de loi soutiennent que le fait d’empêcher la reproduction pourrait être plus cruel que de ne pas l’empêcher, et c’est ce qu’on comprend de ce projet de loi.

Madame Lazare, au cours du débat sur un projet de loi précédent — le projet de loi sur les cétacés —, des témoins ont averti les sénateurs que, d’un point de vue juridique, il s’agissait d’une pente très glissante. M. Noonan a affirmé que si une espèce peut être ajoutée au Code criminel dans ce dossier, alors

be added. Aside from whether or not you agree with the bill, professor — I take it you do somewhat agree with the bill — would you agree with the observation that this is a bit of a slippery slope and that if one species can be added, there is no limit to what could be added?

Ms. Lazare: I would not. I think that any addition to the bill would have to line up with the purpose of the law. I'm just trying to think of an animal that doesn't pose a public safety risk or that we don't think is immoral to keep in captivity, and I can't. If it is a question of an animal like big cats, which would or could pose a public safety risk, or Crocodilia and amphibians, then that would be okay. I think there would be safeguards in that the minister would be limited in what they could add to the bill insofar as the animal in question must align with the purposes of the bill and must pose a threat to public health and safety. There must be some consensus that it is a moral issue and that kind of thing.

Senator Plett: We are basically talking here about elephants and great apes, and there has also been a fair bit of conversation on adding big cats. However, the question still remains. We have polar bears and grizzly bears in captivity. I would suggest they would be more dangerous than a big cat. There is a list of other animals that could be added to this. Would that not apply to all of those animals? I'm not a proponent of expanding the list. Senator Klyne's previous Bill S-241 had 800 species on it. It is not that I'm an advocate of that, but wouldn't this move right into that?

Ms. Lazare: I know a clause would enable legislators to look at whether an individual species should not be added to the list. I don't think it is opening the floodgates to any animal under the sun. For the animal in question to be added to the list, its captivity would have to be a subject of moral debate, and it would have to pose a danger to health and safety.

[Translation]

Senator Dalphond: I'd like to thank our participants. It's always interesting when specialists come to work with us.

[English]

My question will be for you, Professor Lazare. In the opinion that you co-signed with five other professors of law, am I right to conclude that you see no constitutional problem with regard to the proper exercise of the criminal law power of the federal Parliament?

Ms. Lazare: Yes.

il n'y a pas de limite aux espèces qui peuvent y être ajoutées. Que vous approuviez ou non le projet de loi — je crois que vous êtes plutôt en faveur du projet de loi —, souscrivez-vous à l'observation selon laquelle il s'agit d'une pente un peu glissante et que si une espèce peut y être ajoutée, il n'y a pas de limite à ce qui pourrait y être ajouté?

Mme Lazare : Non. Je pense que tout ajout au projet de loi devrait être conforme à l'objectif de la loi. J'essaie de penser à un animal qui ne pose pas de risque pour la sécurité publique ou que nous ne jugeons pas immoral de garder en captivité, et je n'en trouve pas. S'il s'agissait d'animaux comme les fauves, qui présenteraient ou pourraient présenter un risque pour la sécurité publique, ou les crocodiliens et les amphibiens, alors cela ne poserait pas de problème. Je pense qu'il y aurait des mesures de protection en ce sens que le ministre serait limité dans ce qu'il pourrait ajouter au projet de loi dans la mesure où l'animal en question doit correspondre aux objectifs du projet de loi et doit constituer une menace pour la santé et la sécurité publiques. Il doit y avoir un certain consensus sur le fait qu'il s'agit d'une question morale, notamment.

Le sénateur Plett : Il s'agit essentiellement des éléphants et des grands singes, et l'on a également beaucoup parlé de l'ajout des fauves. Cependant, la question reste entière. Des ours polaires et des grizzlis sont en captivité. Je pense qu'ils sont plus dangereux qu'un fauve. D'autres animaux pourraient être ajoutés à ce projet de loi. Cela ne s'appliquerait-il pas à tous ces animaux? Je ne suis pas favorable à l'allongement de la liste. Le précédent projet de loi S-241 du sénateur Klyne comprenait 800 espèces. Je ne suis pas favorable à cette idée, mais ce projet de loi ne va-t-il pas dans le même sens?

Mme Lazare : Je sais qu'un article permettrait aux législateurs d'examiner si une espèce particulière ne devrait pas être ajoutée à la liste. Je ne pense pas qu'on ouvre la possibilité d'ajouter absolument n'importe quel animal à la liste. Pour qu'un animal soit ajouté à la liste, il faudrait que sa captivité fasse l'objet d'un débat moral et qu'il représente un danger pour la santé et la sécurité.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Merci à nos participants. C'est toujours intéressant d'avoir des spécialistes qui viennent collaborer à nos travaux.

[Traduction]

Ma question s'adresse à vous, madame Lazare. Dans le texte d'opinion que vous avez cosigné avec cinq autres professeurs de droit, ai-je raison de conclure que vous ne voyez pas de problème constitutionnel quant à l'exercice adéquat de la compétence criminelle du Parlement fédéral?

Mme Lazare : Oui.

Senator Dalphond: Can you elaborate a bit? It said that just showing animals is maybe not enough, but the purpose of this bill is not showing animals. The purpose of this bill is to prevent captivity. The essence of the bill is that captivity amounts to a form of cruelty toward animals. Can you elaborate on that, please?

Ms. Lazare: Provided captivity does amount to cruelty — and I think the evidence we heard suggests that it does. I will just add a caveat that I know there is a distinction between captivity for entertainment and profit and captivity in a sanctuary, and what we're aiming for here is the least worst option. So assuming that captivity for profit and entertainment purposes is immoral, and I respectfully think the case been made that it certainly raises moral questions, then yes, I think the bill is constitutionally compliant.

The criminal law is extremely broad. I'm not going to get into Supreme Court decisions and the history of the interpretation of 91(27), but a lot of things have been criminalized that I think people would generally be surprised at because they don't necessarily think of an activity in the same way as an assault, drug possession or things like that. The criminal law is very broad.

As far as morality is concerned, I think the bill is all right, and I certainly think it is all right with respect to health and safety. Therefore, yes, I think the bill, as is, is constitutionally compliant.

Senator Dalphond: Did the six of you discuss the brief before you signed it? Did the six of you work together and all have that view?

Ms. Lazare: I read the brief, I made some comments and I signed.

[Translation]

Senator Dalphond: Mr. Beaulac, did you have anything to add?

Mr. Beaulac: At the very least, I would add that generally, in the academic community — perhaps unlike the context to which you are accustomed, Senator Dalphond — the judicial context is not a matter of numbers, of quantity, of constitutionalism on one side or the other. I have raised serious doubts about the constitutionality of Bill S-15 in terms of criminal jurisdiction. To my mind, I reiterate, this should be of particular interest to the Senate, because there is a potential constitutionality review

Le sénateur Dalphond : Pouvez-vous préciser votre pensée? Dans le texte, vous dites que le fait de montrer des animaux n'est peut-être pas suffisant, mais l'objectif de ce projet de loi n'est pas de montrer des animaux. L'objectif de ce projet de loi est de prévenir la captivité. L'essence du projet de loi est que la captivité est une forme de cruauté envers les animaux. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

Mme Lazare : Nous devons d'abord déterminer si la captivité constitue une forme de cruauté, et je pense que les témoignages que nous avons entendus suggèrent que c'est effectivement le cas. J'ajouterai simplement une mise en garde; je sais qu'il existe une distinction entre la captivité à des fins de divertissement et de profit, et la captivité dans un sanctuaire. Nous devons nous rabattre sur l'option la moins mauvaise. Donc, en supposant que la captivité à des fins de profit et de divertissement soit immorale, et je pense respectueusement qu'il a été démontré qu'elle soulève certainement des questions morales, alors oui, je pense que le projet de loi respecte la Constitution.

Le droit pénal a une portée très vaste. Je ne vais pas commenter en détail les décisions de la Cour suprême ni l'histoire de l'interprétation du paragraphe 91(27). Je tiens toutefois à souligner que beaucoup d'activités ont été criminalisées, et que la plupart des gens seraient surpris, car ils ne conçoivent pas que plusieurs activités puissent entrer dans la même catégorie que les agressions, la possession de drogue, et d'autres délits de ce type. Bref, la portée du droit pénal est particulièrement vaste.

En ce qui concerne les enjeux liés à la moralité, à la santé et à la sécurité, je pense que le projet de loi est adéquat. Par conséquent, je suis en effet d'avis que le projet de loi, dans sa version actuelle, respecte la Constitution.

Le sénateur Dalphond : Avez-vous tous les six discuté du mémoire avant de le signer? Avez-vous tous les six travaillé ensemble en partageant ce point de vue?

Mme Lazare : J'ai étudié le mémoire, j'ai fait quelques observations, puis j'ai apposé ma signature.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Monsieur Beaulac, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Beaulac : J'ajouterais à tout le moins que généralement, dans la communauté des universitaires — contrairement peut-être au contexte auquel vous êtes habitué, sénateur Dalphond —, le contexte judiciaire n'est pas une question de numérique, de quantité, de constitutionnalisme d'un côté ou de l'autre. J'ai soulevé de sérieux doutes par rapport à la constitutionnalité du projet de loi S-15 sous le chef de compétence en matière pénale. À mon sens, c'est une chose, et je le répète, à laquelle le Sénat

upstream, and we shouldn't wait for it to be overturned by a court downstream.

Senator Dalphond: Does the principle hold that animal cruelty is a form of legal basis for criminalization? For example, it prohibits keeping whales in captivity.

Mr. Beaulac: Yes, since 2019 with Bill S-203, we have included a new provision that prohibits the captivity of certain cetaceans, whales and dolphins. To the best of my knowledge, however, it has never been validated in a constitutional court case. . . . The validity of these provisions has never been upheld. In my humble opinion — although I have studied them less than the current provisions of Bill S-15 — both categories, whales, cetaceans and great apes and elephants, could probably be put in the same Criminal Code of Canada provision for which there is a grey area or an area of uncertainty as to its constitutionality.

Senator Dalphond: That hasn't been contested by parties who were being prosecuted under those provisions?

Mr. Beaulac: Not yet, as far as I know.

Senator Dalphond: Thank you.

[English]

Senator Prosper: Thank you to the witnesses for coming before us today. This is a fascinating discussion. Not often do I get to delve into constitutional law principles and interpretation.

I understand that, constitutionally, as you mentioned, Professor Lazare, the federal criminal law power is quite broad, but I also understand that, as it relates to constitutional jurisdiction, there is an inroad for the provinces as well. Under property and civil rights, they possess a certain level of jurisdiction over animals. One can only think of the possibility of a conflict between federal and provincial laws here on a constitutional basis. I'm looking to get the opinion of both Professor Beaulac and Professor Lazare on this. Does this current bill take appropriate steps to ensure that a potential conflict that may exist constitutionally — that is, comparing this federal law with encroachments within the provincial constitutional realm — does this take that into account within the purposes of this bill, in your opinions?

Ms. Lazare: A lot of areas of federal jurisdiction overlap with provincial jurisdiction. Dr. Fernandez talked about the double aspect doctrine and the idea that so many things fall under both. I will take a simple one like driving. Driving intoxicated is a crime under the Criminal Code, and it is also an offence under every provincial road safety law.

devrait particulièrement s'intéresser, car il y a ici un contrôle de constitutionnalité possible en amont, et il ne faut pas attendre que ce soit cassé devant un tribunal en aval.

Le sénateur Dalphond : Est-ce que le principe veut que la cruauté envers les animaux constitue une forme de base légale pour la criminalisation? Par exemple, on y interdit de garder en captivité les baleines.

M. Beaulac : Oui, depuis 2019 avec le projet de loi S-203, on a inclus une nouvelle disposition qui interdit la captivité de certains cétacés, les baleines et les dauphins. À ma connaissance, toutefois, on ne l'a jamais validé dans le cadre d'une instance judiciaire en contrôle de la constitutionnalité... On n'a jamais confirmé la validité de ces dispositions. À mon humble avis — quoique je les ai moins étudiées que les présentes dispositions du projet de loi S-15 —, on pourrait probablement mettre les deux catégories, les baleines, les cétacés et les grands singes et les éléphants, dans la même disposition du Code criminel canadien à l'égard de laquelle il y a une zone grise ou une zone d'incertitude quant à sa constitutionnalité.

Le sénateur Dalphond : Cela n'a pas été attaqué par les parties qui ont été poursuivies en vertu de ces dispositions?

M. Beaulac : Pas encore, à ma connaissance.

Le sénateur Dalphond : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Prosper : Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui. Il s'agit d'une discussion fascinante. Je n'ai pas souvent l'occasion de me plonger dans les principes et l'interprétation du droit constitutionnel.

Je comprends que, constitutionnellement, comme vous l'avez mentionné, madame Lazare, le pouvoir fédéral en matière de droit pénal est assez large, mais je comprends également que, en ce qui concerne la juridiction constitutionnelle, les provinces ont elles aussi droit au chapitre. En vertu des droits de propriété et des droits civils, les provinces possèdent en effet certaines prérogatives concernant les enjeux liés aux animaux. Dans ce contexte, il me paraît inévitable que nous assistions à un conflit entre le droit fédéral et le droit provincial sur une base constitutionnelle. J'aimerais connaître l'opinion des professeurs Beaulac et Lazare à ce sujet. Selon vous, est-ce que le projet de loi actuel contient des mesures appropriées pour empêcher le déclenchement d'un conflit sur le plan constitutionnel?

Mme Lazare : Plusieurs domaines de compétence fédérale empiètent sur des domaines de compétence provinciale. Mme Fernandez a évoqué la « doctrine du double aspect », et l'idée que de nombreux champs de compétence relèvent des deux ordres de gouvernement. Je prendrai un exemple simple, celui de la conduite automobile. La conduite en état d'ébriété est un

The constitutional law around this is that in case of a conflict, the federal law takes precedence under the federal paramountcy doctrine. What is more unique here is kind of the impossibility of that happening because if it is federally prohibited to keep these animals in captivity, then the provinces would have to respect that in the same way that the federal Parliament has to respect provincial laws in their areas of jurisdiction. While I think conflicts would be highly unlikely, we have the tools in our constitutional toolbox to solve them.

[*Translation*]

Mr. Beaulac: I would add, when invoking the dual aspect doctrine. . . . Nothing has been said yet, because what you mentioned, Senator, is the possibility of conflict between federal and provincial legislation. Yes, we have the tools under constitutional law, but I don't think it's quite that clear. Any analysis that could invoke the constitutional doctrines of interjurisdictional jurisdiction and federal predominance would conclude that these two doctrines come after an initial analysis to determine what the true character is and whether it can be attached to section 91(27) in criminal law.

There is a significant likelihood that, following the passage of Bill S-15, there will be a dual regime, provincial and federal, and that could lead to litigation. I hope, for the purposes of Canadian constitutional law, that there will be a constitutionality review of Bills S-15 and S-203, which was passed in 2019.

[*English*]

The first step in this process is to know if, in pith and substance, we're dealing with something that can be hooked on section 91(27). Only if the answer is affirmative will there be an opportunity to discuss the constitutional doctrine.

[*Translation*]

Keep in mind that the Supreme Court's current trend is to favour cooperative federalism. In other words, to find a way to reconcile both federal and provincial legislative participation.

[*English*]

The Deputy Chair: Professor Beaulac, in your opening remarks, you said that we are the watchdogs of federalism since we are the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. Some government officials and witnesses, like Professor Angela Fernandez and Dr. Lori Marino, have not provided a clear and precise definition of what constitutes

crime en vertu du Code criminel, mais aussi en vertu de l'ensemble des lois provinciales en matière de sécurité routière.

Le droit constitutionnel en la matière prévoit qu'en cas de conflit, la loi fédérale prévaut en vertu de la doctrine de la prépondérance fédérale. En effet, s'il est interdit à l'échelle fédérale de garder des animaux en captivité, les provinces doivent respecter cette interdiction de la même manière que le Parlement fédéral doit respecter les lois provinciales dans leurs domaines de compétence. Même si je pense que le déclenchement de ce genre de conflits est hautement improbable, nous disposons des outils constitutionnels nécessaires pour les résoudre.

[*Français*]

M. Beaulac : J'ajouterais avec égard, quand on invoque la doctrine du double aspect... On n'a encore rien dit, parce que ce que vous avez évoqué, monsieur le sénateur, c'est la possibilité de conflit entre la législation fédérale et la législation provinciale. Oui, on a les outils en droit constitutionnel, mais je crois que ce n'est pas si clair que cela. N'importe quelle analyse qui pourrait invoquer les doctrines constitutionnelles de la compétence interterritoriale et de la prédominance fédérale conclurait que ces deux doctrines arrivent après une première analyse en vue de déterminer quel est le caractère véritable et si on peut le rattacher au paragraphe 91(27) en matière de droit criminel.

Il y a une forte probabilité que, à la suite de l'adoption du projet de loi S-15, il y ait un double régime, provincial et fédéral, et cela pourrait mener à des contentieux. Je souhaite, pour les fins du droit constitutionnel canadien, qu'il y ait un contrôle de la constitutionnalité des projets de loi S-15 et S-203, qui a été adopté en 2019.

[*Traduction*]

La première étape de ce processus est de savoir si, en substance, nous pouvons nous référer au paragraphe 91(27). Ce n'est que si la réponse est positive qu'il sera possible de discuter de la doctrine constitutionnelle.

[*Français*]

Veillez garder à l'esprit que la tendance de la Cour suprême actuellement est de favoriser le fédéralisme de coopération. Autrement dit, de trouver une façon de concilier une participation législative à la fois du fédéral et du provincial.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Monsieur Beaulac, dans votre allocution d'ouverture, vous avez dit que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles joue le rôle de chien de garde du fédéralisme. Certains représentants du gouvernement et certains témoins, comme la professeure Angela Fernandez et la Mme Lori Marino, n'ont pas fourni de définition

“captivity” for the purposes of this act. This lack of a clear definition raises concerns, particularly in terms of legal consequences in the application of Bill S-15. By basing itself on the premise that any form of captivity equates to cruelty without a clear delineation of what that captivity entails, are you not concerned that this automatic link between captivity and cruelty could make that provision particularly vulnerable during a constitutional challenge, given that it might be perceived as too vague or arbitrary?

Mr. Beaulac: The short answer, Madam Chair, is yes, absolutely. The onus, one would think, is on the sponsor of the bill to provide sufficient details in order to make the case that it is a bill that can be linked to federal jurisdiction in criminal law, section 91(27). When the time comes — that is, if it comes, and I truly hope it comes — the law courts will decide and review the constitutionality of this bill.

You also raised the idea that such a broad, vague definition would not make it clear that captivity is necessarily linked to animal cruelty. It also creates a high risk of a slippery slope, starting in 2019 with the dolphins and whales, and now with the great apes and the elephants. What is next?

[Translation]

In French, we talk about the baby steps strategy.

[English]

Maybe we'll be in a situation in five or ten years' time where we will have a list of 25 species and will say it has never been problematic, but we have progressively expanded and encroached upon provincial jurisdiction on those matters.

Now that we have a second opportunity to deal with those issues, including the constitutionality of those bills, it is perhaps time for the Senate to act in its role of guard dogs with regard to the constitutionality of this bill.

The Deputy Chair: Thank you. I appreciate that.

[Translation]

Senator Carignan: You've touched on the issue I wanted to raise, Madam Deputy Chair, but I'm still going to delve deeper into the subject. The fact is that there's no definition of captivity, for an elephant at the African Lion Safari, for example, that roams over 200 acres compared to another one living in a 15 feet by 15 feet enclosure or box. How can we apply this notion of captivity without a definition and say that even with 200 acres,

claire et précise de ce que constitue la « captivité » aux fins du projet de loi dont nous sommes saisis. Cette absence de définition claire soulève des inquiétudes, notamment en ce qui concerne les conséquences juridiques de l'application du projet de loi S-15. En partant du principe que toute forme de captivité équivaut à de la cruauté, mais sans définir clairement ce qu'implique la captivité, ne craignez-vous pas que cette association directe entre captivité et cruauté rende cette disposition particulièrement vulnérable lors d'une contestation constitutionnelle, étant donné qu'elle pourrait être perçue comme trop vague, voire arbitraire?

M. Beaulac : La réponse courte, madame la présidente, est que oui, absolument. Il incombe logiquement au parrain du projet de loi de fournir suffisamment de détails pour démontrer qu'il s'agit d'un projet de loi qui peut être lié à la compétence fédérale en matière de droit pénal, en vertu de l'article 91(27). Le moment venu, et j'espère vraiment qu'il viendra, les tribunaux devront se prononcer sur la constitutionnalité de ce projet de loi.

Vous avez également soulevé l'idée qu'une définition aussi vague ne permettrait pas d'établir clairement l'adéquation entre captivité et cruauté envers les animaux. Une définition aussi floue ouvre également la porte à des dérapages. Par exemple, en 2019, il a été question des dauphins et des baleines, et maintenant, des grands singes et des éléphants. Quelle sera la prochaine étape?

[Français]

En français, on parle de la stratégie des petits pas.

[Traduction]

Dans cinq ou dix ans, nous aurons peut-être une liste de 25 espèces et nous dirons qu'elles n'ont jamais posé de problème, alors que le gouvernement fédéral aura graduellement empiété sur les compétences provinciales en la matière.

Maintenant que nous avons une deuxième occasion de régler ces enjeux, y compris la constitutionnalité des projets de loi de ce type, il est peut-être temps pour le Sénat de jouer son rôle de chien de garde en ce qui concerne la constitutionnalité du projet de loi.

La vice-présidente : Je vous remercie de cette réponse.

[Français]

Le sénateur Carignan : Vous avez touché à la question que je voulais aborder, madame la vice-présidente, mais je vais quand même approfondir le sujet. Le fait qu'il n'y ait pas de définition de captivité, pour l'éléphant qui est à l'African Lion Safari, par exemple, et qui dispose de 200 acres comparativement à un autre qui serait dans un enclos ou dans un box de 15 pieds sur 15 pieds, comment peut-on appliquer cette

these animals are in captivity? Does that mean it's unconstitutional?

Mr. Beaulac, isn't there a serious danger that the bill will be attacked due to its vagueness on the notion of captivity? Could we ensure that this section cannot be applied in practice?

Mr. Beaulac: Thank you for your question. It's along the same lines as what I said in response to the previous question. Of course, the more the legislative language. . . . In constitutional theory, this would be called open-textured language. Does that bring back memories of constitutional law? The more you use this type of language in a bill whose constitutionality is uncertain, the more you increase the risks of opening yourself up to a challenge. There is no definition to circumscribe what is meant in Bill S-15 by the term "captivity". I'd go even further. What is meant by "reasonable measures to prevent the natural breeding" of the animals? Are males and females kept apart? Are they kept together, but only when they're not in heat? These are some of the uncertainties in the basic components of the new set of norms.

The same goes for the third component, using them for entertainment. What does "used . . . for entertainment in a performance" mean? Does a zoo use animals for entertainment? Would it include using them in a circus performance? These are grey areas, which, in their present form, cast doubt on whether the link to federal jurisdiction in this area can confidently be made, if, down the road, there is a judicial review of the new law's constitutionality. It is highly doubtful that the link can be made through criminal law.

Senator Carignan: Let me add something. I won't use the word "wacko," but we all enjoy arguments that verge on the absurd. If we take that tack, we could argue that the federal jurisdiction is based on something that is immoral and threatening. The behaviour needs to threaten the precepts of morality. Taking the argument a step further, I could ask whether it wouldn't be immoral to leave an animal free and not keep it in captivity in Canada.

Mr. Beaulac: Perhaps. Immorality is not only an open-textured concept, but also one with a high level of uncertainty. It's vague. Non-captivity, of course, for certain animal species, speaks to other concepts at the heart of criminal law analysis, namely health and safety. We would have to go species by species, but we still need to be serious about how we apply the test. The test is not only about animal cruelty, but also about making the link. If you don't, then you don't discharge the burden of proving the constitutionality of the bill. Now, the link between captivity, preventing breeding and prohibiting animal

notion de captivité sans définition et dire que même avec 200 acres, ces animaux sont en captivité? C'est donc inconstitutionnel?

Monsieur Beaulac, n'y a-t-il pas un danger sérieux que le projet de loi soit attaqué en raison de son imprécision par rapport à la notion de captivité? Pourrait-on faire en sorte que cet article ne puisse pas s'appliquer dans les faits?

M. Beaulac : Merci de la question. Cela va dans le même sens que ce que je disais en réponse à la question précédente. Bien sûr, plus le langage législatif... En théorie constitutionnelle, on parlerait de langage à texture ouverte — peut-être que cela vous rappelle des souvenirs de droit constitutionnel? Plus on emploie ce type de langage dans un projet de loi dont la constitutionnalité est incertaine, plus on augmente les risques et on prête le flanc à une contestation, car on n'a pas de définition pour circonscrire ce qu'on entend dans le projet de loi S-15 par le terme « captivité ». J'ajouterai davantage. Qu'est-ce qu'on entend par «mesures raisonnables pour empêcher la reproduction naturelle »? Est-ce qu'on tient les mâles et les femelles séparés? Est-ce qu'on les laisse ensemble, mais juste quand ils ne sont pas en rut? Ce sont des incertitudes qui existent par rapport aux éléments essentiels de la nouvelle normativité.

C'est la même chose pour le troisième élément : ne pas donner en spectacle. Qu'est-ce que cela veut dire, « ne pas donner en spectacle »? Est-ce qu'un zoo donne les animaux en spectacle? Est-ce que les inclure dans un spectacle de cirque est quelque chose qui serait visé? Ce sont des zones d'ombre qui, dans la forme actuelle, permettent de douter du fait que, ultimement, lorsqu'il y aura un contrôle judiciaire de la constitutionnalité de cette nouvelle loi, on pourra avec confiance la rattacher à la compétence fédérale en la matière. Il est fort douteux que l'on puisse faire le rattachement avec le droit criminel.

Le sénateur Carignan : Je vais ajouter quelque chose. Vous savez, on aime cela — je ne vais pas utiliser le mot « wacko » —, les arguments absurdes. Si on reprend l'argument absurde, on dira que la compétence fédérale vient de quelque chose qui est immoral, qui menace. Le comportement doit menacer les préceptes de moralité. Si je pousse l'argument plus loin, ne serait-ce pas plutôt laisser l'animal libre et non en captivité au Canada qui serait immoral?

M. Beaulac : Peut-être. L'immoralité est un concept non seulement à texture ouverte, mais à haut niveau d'incertitude. C'est vague. La non-captivité, évidemment, pour certaines espèces animales, interpelle d'autres notions au cœur de l'analyse en droit criminel, soit celle de la sécurité et de la santé. Il faut y aller espèce par espèce, mais il faut quand même être sérieux dans la façon d'évaluer le test. Le test c'est non seulement de parler de cruauté envers les animaux, mais de faire le lien, car si on ne le fait pas, on ne se décharge pas du fardeau de prouver la constitutionnalité du projet de loi. Or, le lien entre

performances, on the one hand, and animal cruelty, on the other, in my humble opinion, has not been made.

Senator Carignan: Thank you.

[*English*]

Senator Cotter: Thank you to both of you. This is a very important and almost fundamental question for the role of the Senate and senators.

My question will be for you, Professor Beaulac, based on your opening remarks, supplemented by Senator Plett's line of inquiry. You identified significant ranges of intrusion by the federal government into provincial jurisdiction. From my perspective, most of that swirls around the use of the spending power. This is a kind of cleaner question, I think. Is this legitimate criminal law or not?

In a way, the question for us is, what standard ought we apply before the Senate and senators block legislation based on their judgment that it is unconstitutional? This is separate from the policy question of the wisdom of the bill or lack of wisdom of the bill, or illegitimacy of it in a larger way.

The language that you used is that this question of constitutionality regarding section 92(27) — this is the translation, so I want to be respectful in case your language was slightly different. You have said phrases such as “at the margin” and “possible constitutional issue” and “there is some doubt about its constitutionality.” You raised the question that the previous legislation has never been validated by the courts, which actually means it has never been challenged, and, as a consequence, it actually is valid. That's a side note, as an observation.

For me, these questions call into question and into doubt the legitimacy of a Senate saying this bill is at the margins, so, therefore, we will block it on constitutional grounds. That strikes me as something of an overreach on our part. I wanted to invite you to comment on the depth of your concern and the degree to which that triggers a legitimate intervention by senators.

Mr. Beaulac: Thank you for your question.

Of course, you recall a basic rule of interpretation, and it is the presumption of constitutionality. If Bill S-203 was adopted, it is the law until it is successfully challenged. The same thing will apply to Bill S-15. In the meantime, the more grey the zone of validity, the less respectful the process is with regard to the

la captivité, empêcher la reproduction et interdire de donner en spectacle ces animaux, d'une part, avec la cruauté envers ces animaux, d'autre part, c'est ce qui, à mon humble avis, n'a pas été fait.

Le sénateur Carignan : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Cotter : Je vous remercie tous les deux. Il s'agit d'une question très importante, voire fondamentale en ce qui concerne le rôle du Sénat et des sénateurs.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Beaulac, et se rapporte tant à vos remarques préliminaires qu'à la question du sénateur Plett. Vous avez cerné des domaines importants d'empiètement du gouvernement fédéral sur les champs de compétence provinciale. À mon avis, la controverse provient avant tout de l'exercice du pouvoir de dépenser. Je pense qu'il s'agit là d'une question pertinente. Cette utilisation du pouvoir de dépenser a-t-elle une utilité légitime sur le plan de la justice pénale?

D'une certaine manière, la question qui se pose à nous est la suivante : quelle norme devrions-nous appliquer avant que le Sénat ne bloque l'adoption d'un projet de loi qu'il juge inconstitutionnel? Cette question est distincte des enjeux politiques et du manque potentiel de sagesse de ce projet de loi, ou de son illégitimité d'une manière plus générale.

Comme vous dites que l'enjeu de constitutionnalité concernant l'article 92(27) est une traduction, je souhaite être respectueux au cas où le langage que vous avez utilisé était légèrement différent. Vous avez utilisé des expressions telles que « changements marginaux », « possible enjeu constitutionnel », et « doutes par rapport à sa constitutionnalité ». Vous avez également soulevé le fait que le projet de loi précédent n'a jamais été validé par les tribunaux, ce qui signifie concrètement qu'il n'a jamais été contesté et que, par conséquent, il est valide. Il s'agit d'une remarque annexe, d'une observation.

Pour moi, ce genre de questions remettent en doute la légitimité du Sénat. En effet, plusieurs sénateurs ont déclaré que ce projet de loi est périphérique, et que par conséquent, ils comptent bloquer son adoption pour des motifs constitutionnels. Cela me semble être une sorte d'exagération de notre part. Je vous invite donc à exprimer vos préoccupations. Dans quelle mesure pourrions-nous assister à une intervention légitime de la part des sénateurs?

M. Beaulac : Merci pour votre question.

Vous venez d'évoquer une règle fondamentale d'interprétation, à savoir la présomption de constitutionnalité. Si le projet de loi S-203 a été adopté, il a force de loi jusqu'à ce qu'il soit contesté avec succès. Il en sera de même pour le projet de loi S-15. En attendant, plus la zone de validité est floue,

rule of law. I'll say it again to make sure that my point is clear. It's not a blatant breach of the rule of law. The system works such that until successfully challenged, it is valid.

In terms of your role at the Senate, that's when I think it gets into action. The greyer it is, the more likely, ultimately, that it will be struck down as being in breach of the division of powers and the more you have a legitimate case as the watchdog of the rule of law, but specifically with regard to the division of power, that you should exercise.

I am prudent in my remarks, which I believe are well translated, that there are strong doubts, that it is at the margin and that it needs to be tested. I've quoted from the case law dealing with such issues. I will say it again: I believe that there is a reasoning gap. It is one thing to invoke that the federal jurisdiction extends to animal cruelty, but it is another — and that is where I believe it has failed to accomplish it — to make the link with what is aimed towards terms of captivity, reproduction and prohibition of putting those animals in a show. This link between the prohibited activity and animal cruelty, I believe, has not been made. That makes it vulnerable down the road to a successful challenge in terms of constitutional law.

Senator Cotter: Thank you. I have no other questions.

The Deputy Chair: I actually find it interesting. Generally, for government legislation, the government provides a charter statement. Here, we could probably use just a general constitutional statement from the Department of Justice on this bill.

Senator Clement: It's tough to go after Senator Cotter on constitutional issues. Constitutional law classes are far from me, but I shout out to the Library of Parliament. They've provided some updates to me and my staff, which were helpful.

I want to engage with Professor Lazare on what you just heard Professor Beaulac say. Could you comment on that? I also want to come back to the question posed by Madam Chair and Senator Carignan about definitions. I remember Professor Fernandez saying to us that the lack of definitions is not an issue. It's not constitutionally required to have the definitions referred to by the two senators. I wonder if you could comment on that and maybe comment on what Professor Beaulac said in response to Senator Cotter about the vulnerability.

moins le processus respecte la primauté du droit. Je le répète, il ne s'agit pas d'une violation flagrante de l'État de droit. Le système fonctionne de telle sorte qu'une loi demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit contestée avec succès.

En ce qui concerne le rôle du Sénat, je pense que c'est là qu'il entre en action. Plus la situation est floue, plus il y a de chances qu'elle soit déclarée contraire à la séparation des pouvoirs, et plus le Sénat a des motifs légitimes d'agir en tant que gardien de l'État de droit, notamment en ce qui concerne la séparation des pouvoirs.

J'essaie d'être prudent dans mes remarques en affirmant qu'il y a de forts doutes, que c'est à la marge et que cela doit être testé. J'ai évoqué la jurisprudence qui traite de ces enjeux. Je le répète : Je crois qu'il y a un déficit de raisonnement. C'est une chose d'invoquer que la compétence fédérale s'étend à la cruauté envers les animaux, mais c'en est une autre d'établir un lien avec ce qui est visé en matière de captivité, de reproduction et d'utilisation d'animaux à des fins de spectacle. Je pense que ce lien entre l'activité interdite et la cruauté envers les animaux n'a pas été établi. Cela rend donc le projet de loi vulnérable à des tentatives de contestation en matière de droit constitutionnel.

Le sénateur Cotter : Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions.

La vice-présidente : Je trouve ce débat particulièrement intéressant. En général, pour les projets de loi d'initiative ministérielle, le gouvernement présente une déclaration concernant la Charte. Pour ce qui est du projet de loi dont nous sommes saisis, nous pourrions nous contenter d'une déclaration constitutionnelle générale du ministère de la Justice.

La sénatrice Clement : Il est difficile de prendre le sénateur Cotter en défaut sur les questions constitutionnelles. Mes cours de droit constitutionnel remontent à longtemps, et je tiens à saluer le personnel de la Bibliothèque du Parlement, qui nous a fourni, à mon bureau et moi, des mises à jour fort utiles.

Je souhaite à présent interroger la professeure Lazare sur ce que vous venez d'entendre de la part du professeur Beaulac. Pourriez-vous faire des commentaires à ce sujet? J'aimerais également revenir sur la question posée par la présidente et par le sénateur Carignan au sujet des définitions. Je me souviens que la professeure Fernandez nous a expliqué que l'absence de définitions n'est pas un problème. En effet, il n'est pas nécessaire, d'un point de vue constitutionnel, d'avoir les définitions mentionnées par les deux sénateurs. Je me demande si vous pourriez commenter ce dossier, ainsi que ce que le professeur Beaulac a dit en réponse au sénateur Cotter au sujet de certaines lacunes.

Ms. Lazare: I'll start with the latter because it's fresh. I agree with the idea that everything that comes out of Parliament benefits from a presumption of constitutionality. Of course, it's up to an individual to challenge a law and for the court to decide whether that's not the case.

I will highlight that charges have been laid under Bill S-203 and the cetacean captivity provision. They were not met with a constitutional challenge. If the law really was grey and I were advising a client charged under those provisions, I would suggest they challenge the constitutionality of the law, which they did not. I think that's suggestive of constitutional validity.

I hesitate to say this, but I think this picks up on Senator Cotter's comments on the role of the Senate. I have never heard the Senate referred to as a "guard dog" or "watchdog" of constitutional law. As someone who has taught constitutional law for almost 10 years now, the only time I've ever heard a term like that is in reference to the courts. The courts are the guardians of the Constitution. It's not for me to tell the senators how to do their jobs, but I would agree that not passing a law because it's at the boundaries — I don't think this is — might be an overreach. I think the Senate is a chamber of sober second thought. I understand it is a bit different in this case with the order of things, but that's how I understand the role of the Senate versus the role of the courts.

With regard to a lack of definition, one could argue that it's difficult to define unnecessary suffering under the Criminal Code, which is the wording of section 445.1, the animal cruelty provision. In that case, if there were a disagreement about whether an animal suffered in the context of a prosecution, the court would hear from a witness — an expert, a veterinarian, an animal behaviourist, what have you — who would clarify, and then it would be up to the judge to weigh that evidence and decide who to believe, which is what judges are in the business of doing. Again, I'm not an encyclopedia — I haven't read every single case interpreting section 445.1 — but my understanding, and I've taught this in my animal law course, is that debates over the interpretation or application of section 445.1 typically hang on the willfulness question, the *mens rea* requirement and the more technical aspects of the law and not whether we're actually in the presence of cruelty.

Senator Clement: Thank you.

Mme Lazare : Je suis d'accord avec l'idée voulant que tout ce qui émane du Parlement bénéficie d'une présomption de constitutionnalité. Bien entendu, il revient à chaque individu de contester une loi, puis aux tribunaux de trancher.

Je tiens à souligner que des accusations ont été portées en vertu du projet de loi S-203 et de la disposition relative à la captivité de cétacés. Par contre, le projet de loi n'a pas fait l'objet d'une contestation constitutionnelle. Si une loi est trop floue, et que je devais conseiller un client inculpé en vertu de ces dispositions, je lui suggérerais de contester la constitutionnalité de la loi, ce qui n'a pas été fait. Je pense que ce cas témoigne donc d'une certaine validité constitutionnelle.

J'hésite à le dire, mais je pense que cela rejoint les commentaires du sénateur Cotter sur le rôle du Sénat. Je n'ai jamais entendu parler du Sénat comme d'un « gardien » ou d'un « chien de garde » du droit constitutionnel. J'enseigne le droit constitutionnel depuis près de 10 ans et je n'ai jamais entendu une telle expression qu'à propos des tribunaux. Les tribunaux sont en effet les gardiens de la Constitution. Il ne m'appartient pas de dicter aux sénateurs comment faire leur travail, mais je suis d'accord qu'il faut éviter d'adopter une loi parce qu'elle est aux limites de la conformité du droit — et je ne pense pas que ce soit le cas —, car cela pourrait constituer un excès. Pour ma part, je conçois le Sénat comme une chambre de second examen objectif. Je comprends que l'ordre des choses soit un peu différent dans ce cas, mais c'est ainsi que je conçois le rôle du Sénat par rapport à celui des tribunaux.

En ce qui concerne l'absence de définition, on pourrait faire valoir qu'il est difficile de définir ce qu'est la souffrance inutile en vertu du Code criminel, qui est la formulation de l'article 445.1, la disposition relative à la cruauté envers les animaux. Dans ce cas, s'il y avait un désaccord sur la question de savoir si un animal a souffert dans le cadre d'une poursuite, le tribunal entendrait un témoin, comme un expert, un vétérinaire, ou un comportementaliste animalier, qui aurait pour mandat de clarifier la situation. Il appartiendrait ensuite au juge d'évaluer la preuve et de décider qui croire, ce qui est après tout le rôle d'un juge. Je ne suis pas une encyclopédie vivante, et je n'ai pas consulté tous les cas d'interprétation se rapportant à l'article 445.1. Toutefois, je crois comprendre — et je l'ai d'ailleurs enseigné dans mon cours de droit animalier —, que les débats sur l'interprétation ou l'application de l'article 445.1 portent généralement sur la question de la volonté, sur l'exigence de la *mens rea*, ainsi que sur les aspects plus techniques de la loi, et non sur la question de savoir si nous sommes réellement en présence d'un acte de cruauté.

La sénatrice Clement : Je vous remercie.

Senator Dasko: Professor Lazare, I agree with your comments. I don't think we are the guardians of constitutional law, but I think we consider it. It's something we take into account and try to understand in the bills on which we deliberate.

Returning to your first principles about what is considered when it comes to the criminal law, you said that your first principle is that there must be a moral threat for it to be considered in the criminal law. Then you went on to say that it's really the importance of moral issues and not whether there's a societal consensus on the moral issue. How is a moral issue determined, then, if it's not societal consensus? I don't like the word "consensus" because we're really talking about a large majority or something like that. How are moral issues then determined if not through societal consensus or majority? Is such a test ever actually applied, or is criminal law just created and as we go along it's an organic development and maybe this test is never actually used? If it is, I'd like to know how it's used.

Ms. Lazare: Thank you.

I find myself listening to the questions and the discussions here and thinking that probably a moral philosopher would be a great witness, which I am not. To my knowledge, the Supreme Court has not provided a clear definition as to what morality means. I don't know that there is one.

Senator Dasko: Does the court use that term?

Ms. Lazare: Morality? Yes.

Senator Dasko: Yes. Okay, thank you.

Ms. Lazare: Again, to bring it back to consensus, majority or what have you, I think that as long as there is some kind of social movement — the criminal law, in addition to protecting morality, public health and public safety, in general has an expressive function. In a case like this, it is expressing how maybe not all but a lot of Canadians and others feel about keeping certain types of animals in captivity. I think the law evolves in the same way as our public sentiment about ethical and moral questions, whatever that means. I don't know if that's a helpful answer, but yes, the court does talk about morality. I don't think it has defined morality. It talks about our social fabric and that kind of thing in terms of morality.

Senator Dasko: There's no actual test?

La sénatrice Dasko : Madame Lazare, je suis d'accord avec vos observations. Je ne pense pas que les sénateurs doivent jouer le rôle de gardiens du droit constitutionnel, mais je pense que nous y réfléchissons. C'est quelque chose que nous prenons en compte et que nous essayons de comprendre chaque fois qu'un projet de loi nous est présenté.

Pour en revenir à vos premiers principes sur ce qui est pris en compte en matière de droit pénal, vous avez dit que votre premier principe est qu'il doit y avoir une menace de nature morale pour qu'elle soit prise en compte par le droit pénal. Vous avez ensuite ajouté que ce sont en réalité les enjeux moraux qui comptent, et non le fait qu'il y ait un consensus sociétal sur ces mêmes enjeux. Comment détermine-t-on ce qui constitue un enjeu moral en l'absence de tout consensus sociétal? Je n'aime pas le terme « consensus », car on parle en réalité d'une forte majorité. Comment les questions morales sont-elles alors déterminées si ce n'est pas au moyen d'un consensus sociétal, ou d'une majorité? Un tel test n'est-il jamais appliqué? Le droit pénal est-il simplement créé et, au fur et à mesure, on assiste à une évolution naturelle, organique, sans que le test ne soit jamais réellement appliqué? Si c'est le cas, j'aimerais savoir de quelle manière ce test peut être appliqué?

Mme Lazare : Je vous remercie.

En écoutant la discussion jusqu'à présent, je me dis qu'un philosophe moraliste ferait sans doute un excellent témoin, ce que je ne suis pas. À ma connaissance, la Cour suprême n'a pas donné de définition claire de ce qu'est la moralité. Je ne sais même pas s'il existe une telle définition.

La sénatrice Dasko : La Cour suprême utilise-t-elle ce terme ?

Mme Lazare : Le terme « moralité »? Oui, c'est bien le cas.

La sénatrice Dasko : D'accord, je vous remercie.

Mme Lazare : Encore une fois, pour revenir à la notion de consensus, de majorité, et cetera, je pense que tant qu'il y a une sorte de mouvement social... le droit criminel, en plus de protéger la moralité, la santé publique et la sécurité publique, en général, a une fonction d'expression. Dans un cas comme celui-ci, il s'agit d'exprimer comment les Canadiens — peut-être pas tous, mais bon nombre d'eux — et d'autres personnes se sentent par rapport au fait de garder certains types d'animaux en captivité. Je pense que le droit évolue dans le même sens que l'opinion publique à l'égard des questions éthiques et morales, peu importe ce que cela signifie. Je ne sais pas si ma réponse vous est utile, mais oui, la cour parle de moralité. Je ne pense pas qu'elle ait défini ce concept. Elle parle de notre tissu social et de ce genre de choses en ce qui a trait à la moralité.

La sénatrice Dasko : Il n'y a pas de critère proprement dit?

Ms. Lazare: I don't think there's a test as to what constitutes a moral issue, no.

Senator Dasko: It's not as if it's known, either?

Ms. Lazare: No. I don't think so.

Senator Dasko: It's not like it's evident or obvious. Some things might be obvious. Okay, I think you've answered my question. Thank you.

Ms. Lazare: Okay.

The Deputy Chair: We have just a few minutes for a second round, so I will keep each question and answer to two minutes.

Senator Klyne: Professor Beaulac, I have a question for you. It's a quick one. In the interest of time, I'd appreciate a quick answer. Am I correct to take it that you think keeping whales at Marineland is a grey area?

Mr. Beaulac: Well, the activity is not in a grey area. Whether or not it's constitutional under section 91(27) is what's uncertain. Until we have a decision by a court on a challenge of this validity, then we are in a grey area, yes. It's not the activity; it's the constitutional validity I'm interested in.

Senator Klyne: Public safety is a second and complete justification for using criminal power. Do you agree that elephants, great apes and big cats can be dangerous, as evidenced by the record number of attacks in North America?

Mr. Beaulac: I don't know. Is that the language used in Bill S-15? I thought that it was the prohibition of captivity that was at issue.

Senator Klyne: Public safety is also an issue.

Mr. Beaulac: All right. As far as my analysis went, it was focusing on public morality and whether keeping them in captivity and preventing reproduction or showing off those animals was actually falling under section 91(27). Anything else is beyond the scope of what I analyzed.

Senator Klyne: Public safety is an element. Thanks for the answer.

Mme Lazare : Je ne pense pas qu'il y ait un critère pour déterminer ce qui constitue une question morale, non.

La sénatrice Dasko : Ce n'est pas comme si l'on connaissait la réponse, non plus?

Mme Lazare : Non, je ne le crois pas.

La sénatrice Dasko : Ce n'est pas une notion évidente ou manifeste, contrairement à certaines choses qui pourraient l'être. Très bien, je pense que vous avez répondu à ma question. Je vous remercie.

Mme Lazare : D'accord.

La vice-présidente : Il ne nous reste que quelques minutes pour un deuxième tour. Je vais donc limiter chaque question et réponse à deux minutes.

Le sénateur Klyne : Monsieur Beaulac, j'ai une question pour vous. Elle sera brève. Comme le temps presse, je vous saurais gré de répondre brièvement. Ai-je raison de supposer que, d'après vous, la captivité des baleines à Marineland est une zone grise?

M. Beaulac : Eh bien, l'activité ne constitue pas une zone grise. Ce qui est incertain, c'est la question de savoir si c'est constitutionnel ou non en vertu du paragraphe 91(27). Tant qu'un tribunal n'aura pas rendu une décision sur la contestation de cette validité, nous serons dans une zone grise, en effet. Ce n'est pas l'activité, mais bien la validité constitutionnelle qui m'intéresse.

Le sénateur Klyne : La sécurité publique est une deuxième justification complète du recours aux pouvoirs en matière pénale. Êtes-vous d'accord pour dire que les éléphants, les grands singes et les grands félins peuvent être dangereux, comme en témoigne le nombre record d'attaques en Amérique du Nord?

M. Beaulac : Je n'en sais rien. Est-ce le libellé utilisé dans le projet de loi S-15? Je pensais que c'était l'interdiction de la captivité qui était en cause.

Le sénateur Klyne : La sécurité publique est aussi un enjeu.

M. Beaulac : Très bien. Mon analyse était plutôt axée sur la moralité publique et la question de savoir si le fait de garder ces animaux en captivité et de les empêcher de se reproduire ou le fait de les donner en spectacle tombe bel et bien sous le coup du paragraphe 91(27). Tout le reste dépasse la portée de ce que j'ai analysé.

Le sénateur Klyne : La sécurité publique est un élément qui entre en ligne de compte. Je vous remercie quand même de votre réponse.

Senator Plett: Thank you, Professor Beaulac, for being here. Clearly, you aren't here to make determinations on what is safe and what isn't; you're here to talk about the constitutionality and the legality of a bill.

I have a question for you regarding the constitutionality, because that has really been the focus here and I thank Senator Cotter for raising it. In your opinion, Professor Beaulac, because there are clearly concerns about whether the bill is constitutional, should the committee possibly consider amending the legislation to compel or to ask the Governor-in-Council to request a Supreme Court reference on the question of constitutionality?

Mr. Beaulac: Thank you for your question. It will allow me to clarify something that was maybe lost in translation.

I never suggested that the Senate was a guard dog with regard to constitutional law. It is a guard dog with regard to the interests. It's stated clearly in paragraph 15 in the reference case on the Senate by the Supreme Court of Canada in 2014, if you want the reference, that it is not only a chamber of sober second thought but also a chamber interested in protecting the interests of regions and provinces that gave up important legislative authority to the federal government at the time of Confederation. That's what the Senate is interested in.

This bill, which raises grey areas of constitutionality, therefore falls squarely, in my opinion, in your mandate and your role. Whether or not this role can be conducted upstream or whether you should take the opportunity to send a question to the Supreme Court of Canada to get extra light shed on the issue is for you to decide. My humble invitation to the Senate is not to shy away from its role to verify the constitutional validity of the bill upstream and not wait down the road. It could take five to ten years before we have a final decision by a court of law. Thank you again for your question.

Senator Plett: Which would possibly fall more into our jurisdiction. As much as I oppose this bill, I tend to agree with Senator Cotter that the Senate really should not kill government legislation. They should amend it, if they see fit. This might be the opportunity. I thank you for your answers, Professor Beaulac. Clearly, you've indicated that, at the very least, there is grey area as to the validity of the constitutionality of it, so thank you very much.

Mr. Beaulac: Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much to the panellists.

Le sénateur Plett : Merci, monsieur Beaulac, d'être des nôtres. De toute évidence, vous n'êtes pas ici pour déterminer ce qui est sécuritaire et ce qui ne l'est pas; vous êtes ici pour parler de la constitutionnalité et de la légalité d'un projet de loi.

J'ai une question à vous poser au sujet de la constitutionnalité, car c'est vraiment ce sur quoi nous nous sommes concentrés, et je remercie le sénateur Cotter de l'avoir soulevée. À votre avis, monsieur Beaulac, sachant que le projet de loi suscite manifestement des inquiétudes sur le plan constitutionnel, le comité devrait-il envisager de l'amender pour ordonner ou demander au gouverneur en conseil de présenter une demande de renvoi à la Cour suprême sur la question de la constitutionnalité?

M. Beaulac : Je vous remercie de votre question. Cela me permettra de clarifier un point qui s'est peut-être perdu dans la traduction.

Je n'ai jamais laissé entendre que le Sénat était le chien de garde du droit constitutionnel. Il est plutôt le chien de garde des intérêts. La Cour suprême du Canada a clairement déclaré — et, si vous voulez la référence, c'est au paragraphe 15 du renvoi de 2014 relatif au Sénat — que ce n'est pas seulement une chambre de second regard attentif, mais aussi une chambre soucieuse de protéger les intérêts des régions et des provinces, qui ont cédé un pouvoir législatif important au gouvernement fédéral à l'époque de la Confédération. Voilà ce qui intéresse le Sénat.

Ce projet de loi, qui soulève des zones grises en matière de constitutionnalité, relève donc directement, à mon avis, de votre mandat et de votre rôle. Quant à savoir si ce rôle peut être joué en amont ou si vous devriez saisir l'occasion de renvoyer une question à la Cour suprême du Canada pour obtenir un éclairage supplémentaire, c'est à vous d'en décider. J'invite humblement le Sénat à ne pas se dérober à son rôle, qui consiste à vérifier la validité constitutionnelle du projet de loi en amont, et à ne pas mettre les choses à plus tard. Il pourrait s'écouler de 5 à 10 ans avant qu'un tribunal rende une décision finale. Je vous remercie encore une fois de votre question.

Le sénateur Plett : Cela relèverait donc peut-être davantage de notre compétence. Même si je m'oppose au projet de loi, j'ai tendance à être d'accord avec le sénateur Cotter pour dire que le Sénat ne devrait vraiment pas torpiller les projets de loi du gouvernement. Il devrait les amender, s'il le juge nécessaire. C'est peut-être l'occasion de le faire. Je vous remercie de vos réponses, monsieur Beaulac. Vous avez clairement expliqué qu'il existe, à tout le moins, une zone grise quant à la validité de la constitutionnalité du projet de loi, alors merci beaucoup.

M. Beaulac : Je vous remercie.

La vice-présidente : Merci beaucoup aux témoins.

Perhaps I didn't do a very good job of skimming, but I just tried skimming through Bill S-15 quickly. Senator Klyne, I didn't see the words "public safety" noted anywhere in the bill. Maybe you could point that out to me afterwards.

Thank you very much to our witnesses for being here, for your remarks today and for taking questions from us.

For our second panel, please join me in welcoming, from the Granby Zoo, Paul Gosselin, President and Chief Executive Officer; and Patrick Paré, Director, Conservation and Research, by video conference; from the Wilder Institute/Calgary Zoo, Clément Lanthier, President and Chief Executive Officer; Jamie Dorgan, Chief Operating Officer, by video conference; Dr. Doug Whiteside, Head Veterinarian and Senior Manager, Animal Health, by video conference; and from the Toronto Zoo, Dolf DeJong, Chief Executive Officer; Gabriela Mastromonaco, Senior Director, Wildlife Science; Nic Masters, Director, Wildlife Health, by video conference; Maria Franke, Director, Wildlife Conservation and Welfare Science, by video conference; and Jennifer Tracey, Senior Director, Strategic Communications and Guest Experience. Welcome and thank you for joining us. The floor is yours for five minutes each when you are ready. We will start with the presentation from Granby Zoo for five minutes please.

[Translation]

Paul Gosselin, President and Chief Executive Officer, Zoo de Granby: Thank you, Madam Chair.

Honourable senators, thank you for this opportunity to share our views and constructive comments on Bill S-15. My name is Paul Gosselin, and I'm the President and CEO of the Granby Zoological Society. I've been leading this team of passionate and dedicated individuals towards our mission of preserving the animal world for the past 11 years. I have previously served as the President of Canada's Accredited Zoos and Aquariums, or CAZA. Currently, I am a member of the Ethics and Membership Committee of the World Association of Zoos and Aquariums, or WAZA.

Today, I am accompanied by Mr. Patrick Paré, Director of Conservation and Research. He is an affiliated researcher at Concordia University and has served as the President of the Order of Biologists of Quebec. He sits on joint committees that bring together conservation organizations in Quebec.

Granby Zoo is a non-profit organization with a 70-year history. We adhere to world-class animal care standards, being accredited by CAZA and being a member of WAZA. Membership in these associations not only ensures compliance

Je n'ai peut-être pas fait une très bonne lecture en diagonale, mais j'ai simplement tenté de parcourir rapidement le projet de loi S-15. Sénateur Klyne, je n'ai vu nulle part les mots « sécurité publique » dans le projet de loi. Vous pourrez peut-être m'indiquer le passage plus tard.

Je tiens à remercier infiniment nos témoins d'avoir été des nôtres, de nous avoir fait part de leurs observations et d'avoir répondu à nos questions.

Souhaitons maintenant la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins : du Zoo de Granby, Paul Gosselin, président-directeur général, et Patrick Paré, directeur, Conservation et recherche, par vidéoconférence; de l'Institut Wilder/Calgary Zoo, Clément Lanthier, président et chef de la direction; Jamie Dorgan, président-directeur général, par vidéoconférence; le Dr Doug Whiteside, vétérinaire en chef et gestionnaire principal des soins, de la santé et du bien-être des animaux, par vidéoconférence; enfin, du Zoo de Toronto, Dolf DeJong, président-directeur général; Gabriela Mastromonaco, directrice principale des sciences de la faune; Nic Masters, directeur de la santé faunique, par vidéoconférence; Maria Franke, directrice des sciences, de la conservation et du bien-être de la faune, par vidéoconférence; et Jennifer Guest, directrice principale des communications stratégiques et de l'expérience client. Bienvenue et merci de vous joindre à nous. Vous disposez chacun de cinq minutes pour faire une déclaration dès que vous êtes prêts. Nous allons commencer par le Zoo de Granby. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Paul Gosselin, président-directeur général, Zoo de Granby : Merci, madame la présidente.

Honorables sénateurs, merci de nous donner l'occasion de partager notre opinion et nos commentaires constructifs à l'égard du projet de loi S-15. Je m'appelle Paul Gosselin et je suis président et chef de la direction de la Société zoologique de Granby. Je dirige cette équipe de personnes passionnées et engagées dans notre mission, qui est d'agir en vue de préserver le monde animal depuis maintenant 11 ans. J'ai déjà occupé le poste de président de l'Association des zoos et aquariums du Canada (AZAC). Je siège actuellement au comité d'éthique et d'adhésion de l'Association mondiale des zoos et aquariums (WAZA).

Je suis accompagné aujourd'hui de M. Patrick Paré, directeur de la conservation et de la recherche. Il est chercheur affilié à l'Université Concordia. Il a été président de l'Association des biologistes du Québec et siège à des comités mixtes qui regroupent des organismes de conservation du Québec.

Le Zoo de Granby est un organisme à but non lucratif qui a déjà 70 années d'existence. Nous nous appuyons sur des normes de classe mondiale de garde d'animaux en étant accrédités par l'Association des zoos et aquariums du Canada (AZAC) et en

with high-level animal care standards, but also allows us to exchange with experts from around the world on best practices that enable us to provide the necessary care to ensure the well-being of the animals under our care.

Under the auspices of the Association of Zoos and Aquariums, or AZA, Granby Zoo participates in 32 species survival plans, and we have close to 1,500 individuals under our care. A quarter of these 150 or so species have precarious or threatened status according to the International Union for Conservation of Nature, or IUCN, and the lists of federal and provincial governments.

Granby Zoo now defines itself as a full-fledged wildlife conservation organization. In 2023, we invested over \$625,000 toward in-situ conservation for the preservation of animal species in their natural habitats. We are actively involved in more than a dozen conservation programs for threatened species in Quebec, including two turtle species — the spiny softshell turtle and the wood turtle — and the bat group, for which we conduct releases into natural habitats.

All this work is carried out in collaboration with a multitude of organizations, including the Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Environment and Climate Change Canada, and recognized conservation organizations such as the Nature Conservancy of Canada and the Quebec Wildlife Foundation. Furthermore, we are involved internationally, contributing to over seven conservation programs for threatened species in their natural habitats.

In partnership with Concordia University, we directly lead scientific research projects for doctorates and master's degrees. We also conduct conservation projects aimed at protecting elephants and gorillas in Campo Ma'an National Park, in Cameroon, and their harmonious cohabitation with Indigenous communities and park visitors. We also work with the University of Sherbrooke on graduate study projects in Latin America and the Caribbean on jaguars and marine turtles.

Additionally, we have collaborated on two major studies conducted by the AZA on elephants and rhinoceroses, aimed at maximizing their physical and behavioural well-being, and the care provided to them. We have also conducted a study demonstrating the impact of our educational mission on the awareness of our visitors before and after their visit to Granby Zoo. Although visitors primarily come to experience a unique closeness with exotic animals, the study has shown that many of them leave with a better understanding of and increased

étant membres de l'Association mondiale des zoos et aquariums. L'adhésion à ces associations nous permet non seulement de nous conformer à des normes de garde en captivité de haut niveau, mais aussi d'échanger avec des experts de partout dans le monde sur les meilleures pratiques qui nous permettent d'apporter les soins requis pour assurer le bien-être des animaux qui sont sous nos soins.

Chapeauté par l'AZA, le Zoo de Granby participe à 32 plans de survie des espèces et nous comptons tout près de 1 500 individus sous nos soins, dont le quart des quelque 150 espèces — 25 % — ont un statut précaire ou menacé, selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et les listes des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le Zoo de Granby se définit maintenant comme un organisme de conservation de la faune à part entière. En 2023, nous avons investi plus de 625 000 \$ en conservation *in situ* pour la préservation d'espèces animales en milieux naturels. Nous participons activement à plus d'une dizaine de programmes de conservation pour des espèces menacées au Québec, dont plus particulièrement deux espèces de tortues — la tortue-molle à épines et la tortue des bois — et le groupe des chauves-souris, pour lequel nous faisons de la relâche en milieux naturels.

Tout ce travail s'accomplit en collaboration avec une multitude d'organisations comme le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Environnement et Changement climatique Canada et des organismes de conservation reconnus comme Conservation de la nature Canada ou encore la Fondation de la faune du Québec. De plus, nous sommes présents à l'échelle internationale en contribuant à plus de sept programmes de conservation des espèces menacées dans leurs milieux naturels.

En partenariat avec l'Université Concordia, nous dirigeons directement sur le terrain des projets de recherche scientifique en doctorats et maîtrises et des projets de conservation visant la protection des éléphants et des gorilles au Parc national de Campo Ma'an au Cameroun et leur cohabitation harmonieuse avec les communautés autochtones et les visiteurs du parc. Nous travaillons aussi avec l'Université de Sherbrooke à des projets d'études graduées en Amérique latine et dans les Caraïbes sur les jaguars et les tortues marines.

De plus, nous avons collaboré à deux grandes études menées par l'AZA sur les éléphants et les rhinocéros dans le but de maximiser leur bien-être physique et comportemental et les soins qui leur sont réservés. Nous avons aussi mené une étude dans le but de démontrer l'impact de notre mission d'éducation sur la sensibilisation de nos visiteurs avant et après leur visite au Zoo de Granby. Bien que les visiteurs viennent en premier lieu pour vivre une expérience de proximité unique avec des animaux exotiques, l'étude a montré que bon nombre d'entre eux

sensitivity to the plight of threatened wildlife and with an intention to take concrete action to preserve biodiversity.

I enumerate these points because we are more convinced than ever that accredited zoological organizations in Canada, such as ours, play an important role in education and awareness among the population, and that we have a direct impact on biodiversity conservation. We rely on the expertise of veterinarians, animal care technicians and biologists to play a critical role in maintaining genetics, behaviours, medical science, reintroduction into nature, research and education.

The loss of habitats and therefore animal species is accelerating at an alarming rate. All conservation organizations, including accredited zoos, as well as government authorities, can collaborate hand in hand to meet the objectives adopted at the historic COP-15 agreement in Montreal to stop and reverse biodiversity loss as quickly as possible. We firmly believe that it is necessary to intervene to stop not only the illegal trade in animals but also the keeping of animals in inappropriate conditions to ensure their well-being.

Honourable senators, it is our responsibility to provide all species under human care with an environment in which they can thrive. It is scientifically incorrect to assert that animals in internationally accredited zoos are victims of cruelty simply because they are under human care or because of the perception that these species need more space. As Jane Goodall mentioned, some species of great primates are safer and better treated in our zoological institutions than in their natural habitats, surrounded by poachers and facing the accelerated loss of their natural habitat due to deforestation.

Bill S-15 proposes exceptions for the best interest of animal welfare, scientific research, or to recognize conservation efforts. Accredited zoos in Canada are actively involved in numerous conservation and scientific research programs that meet the objectives of this law. I am confident that you will recognize the significant impact and contribution that our organizations have on wildlife conservation and animal welfare.

In conclusion, I join my colleagues from Calgary Zoo and Toronto Zoo in thanking you for your commitment to making Bill S-15 a law that will have the desired impact on animal protection and biodiversity.

repartaient avec une meilleure connaissance et une sensibilité accrue face à la précarité de la faune menacée et avec l'intention d'agir concrètement pour préserver la biodiversité.

Je vous énumère tout cela, car nous sommes convaincus plus que jamais que les organisations zoologiques accréditées au Canada comme la nôtre jouent un rôle important d'éducation et de sensibilisation auprès de la population, mais aussi que nous avons un impact direct en matière de préservation de la biodiversité. Nous nous appuyons sur la grande expertise de vétérinaires, de techniciens en soins animaliers et de biologistes pour jouer un rôle critique sur le plan du maintien de la génétique, des comportements, de la science médicale, de la réintroduction en nature, de la recherche et de l'éducation.

La perte des habitats et donc des espèces animales s'accélère à un rythme vertigineux. Tous les organismes de conservation, y compris les zoos accrédités ainsi que les autorités gouvernementales, peuvent collaborer main dans la main afin de répondre aux objectifs adoptés lors de l'accord historique de la COP 15 à Montréal, afin de stopper et d'inverser la perte de biodiversité le plus rapidement possible. Nous croyons fermement qu'il est nécessaire d'intervenir pour arrêter non seulement le commerce illégal d'animaux, mais aussi la garde dans des conditions inappropriées pour assurer le bien-être des animaux.

Honorables sénateurs, il est de notre responsabilité de fournir à toutes les espèces qui sont sous les soins des humains un environnement dans lequel elles peuvent prospérer. Il est scientifiquement incorrect d'affirmer que les animaux des zoos accrédités à l'échelle internationale sont victimes de cruauté simplement parce qu'ils sont sous la garde d'humains ou à cause de la perception selon laquelle ces espèces ont besoin de plus d'espace. Comme le mentionnait Jane Goodall, certaines espèces de grands primates sont plus en sécurité et mieux traitées dans nos institutions zoologiques qu'en milieu naturel, où elles sont entourées de braconniers et font face à la perte accélérée de leur habitat naturel à cause des coupes forestières.

Le projet de loi S-15 propose des exceptions dans le meilleur intérêt du bien-être des animaux, de la recherche scientifique ou encore pour reconnaître les efforts de conservation. Les zoos accrédités du Canada s'impliquent activement dans de nombreux programmes de conservation et de recherche scientifique qui permettent d'atteindre les objectifs de ce projet de loi. J'ai confiance que vous saurez reconnaître l'impact et la contribution importante que nos organisations ont sur la conservation de la faune et le bien-être des animaux.

En terminant, je me joins à la voix de mes collègues du Zoo de Calgary et du Zoo de Toronto pour vous remercier de votre engagement à faire du projet de loi S-15 une loi qui aura l'impact souhaité en matière de protection des animaux et de biodiversité.

[English]

The Deputy Chair: Excuse me. You are already a minute and 15 seconds over, so you will have to enunciate that with the questions later. Thank you.

Mr. Gosselin: Okay. Thank you.

Clément Lanthier, President and Chief Executive Officer, Wilder Institute/Calgary Zoo: Thank you for inviting us.

As a veterinarian, I have decades of firsthand experience with a variety of species, including great apes, elephants and large carnivores. During the last 17 years, I have been the President and CEO of the Wilder Institute/Calgary Zoo, leading an amazing and impactful conservation organization. I am the immediate past president of the World Association of Zoos and Aquariums and have also served on the steering committee of the International Union for Conservation of Nature Species Survival Commission.

Joining me is Jamie Dorgan, chief operating officer of the Wilder Institute, former director of animal care, health and welfare; and Dr. Doug Whiteside, who is a board-certified specialist in zoological medicine, head veterinarian and senior manager at the Wilder Institute/Calgary Zoo. Dr. Whiteside is also an associate professor at the University of Calgary School of Veterinary Medicine.

Wilder Institute/Calgary Zoo is leading conservation programs for 27 endangered species, such as burrowing owls, Vancouver Island marmots and whooping cranes. We also support community-based conservation programs in Ghana, Kenya and Nigeria, including one for the highly endangered Cross River gorilla.

I am telling you all of this because I have been listening to the hearings, and I have the impression that the focus has been on the relevance of zoos more than on animal welfare. I think this focus is unfortunate because, in reality, good zoos are more relevant than ever.

The Convention on Biological Diversity and its framework endorsed at COP 15 in Montreal are clear about the conservation significance and the importance of good zoos.

Furthermore, the IUCN, a United Nations observer, published last year a position statement defining the critical role played by good zoos. These roles include applied genetics, behaviour and veterinary science, wildlife reintroduction and translocation, research, education and community engagement, policy development, access to nature-based experiences and conservation funding.

[Traduction]

La vice-présidente : Excusez-moi. Vous avez déjà dépassé votre temps de parole de 1 minute, 15 secondes. Vous devrez donc y revenir durant la période des questions tout à l'heure. Je vous remercie.

M. Gosselin : D'accord. Je vous remercie.

Clément Lanthier, président et chef de la direction, Institut Wilder/Calgary Zoo : Je vous remercie de nous avoir invités

En tant que vétérinaire, j'ai des décennies d'expérience directe avec diverses espèces, y compris les grands singes, les éléphants et les grands carnivores. Au cours des 17 dernières années, j'ai été président et chef de la direction de l'Institut Wilder/Calgary Zoo, un organisme de conservation extraordinaire et efficace. Je suis le président sortant de l'Association mondiale des zoos et aquariums et j'ai également siégé au comité directeur de la Commission pour la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature, ou l'UICN.

Je suis accompagné de Jamie Dorgan, président-directeur général de l'Institut Wilder, ancien directeur des soins, de la santé et du bien-être des animaux, et du Dr Doug Whiteside, spécialiste agréé en médecine zoologique, vétérinaire en chef et gestionnaire principal de l'Institut Wilder/Calgary Zoo. Le Dr Whiteside est également professeur agrégé à la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Calgary.

L'Institut Wilder/Calgary Zoo dirige des programmes de conservation pour 27 espèces en voie de disparition, comme la chevêche des terriers, la marmotte de l'île de Vancouver et la grue blanche. Nous appuyons également des programmes de conservation communautaire au Ghana, au Kenya et au Nigeria, y compris une initiative pour le gorille de la rivière Cross, qui est très menacé.

Je vous dis tout cela parce que j'ai écouté les audiences, et j'ai l'impression que l'accent a été mis davantage sur la pertinence des zoos que sur le bien-être des animaux. Je trouve que c'est dommage parce qu'en réalité, les bons zoos sont plus pertinents que jamais.

La Convention sur la diversité biologique et le cadre adopté à la COP 15, à Montréal, mettent clairement en évidence l'importance de la conservation et des bons zoos.

De plus, l'UICN, un observateur des Nations unies, a publié l'an dernier un énoncé de position définissant le rôle essentiel joué par les bons zoos. Mentionnons entre autres la génétique appliquée, les sciences comportementales et vétérinaires, la réintroduction et le transfert d'espèces sauvages, la recherche, l'éducation, l'engagement communautaire, l'élaboration de politiques, l'accès à des expériences basées sur la nature et le financement de la conservation.

In that context, it is our responsibility to provide to all species under human care an environment where they can thrive. No animal should be subject to cruelty. However, it is scientifically wrong to claim that animals are subject to cruelty simply because they are being held in captivity. Therefore, I am perplexed about the scope of the proposed legislation. Why only advocate for elephants and great apes? If I follow the argument of “intelligence,” why not include octopus and raven? What about dogs, other primates and pigs? I would be cautious not to focus on elephants and great apes simply because they are charismatic.

In Canada, roadside attractions are keeping thousands of animals in miserable and unsafe conditions. To positively impact animal welfare, we seriously need to add taxon to Bill S-15. Bill S-15 proposed exceptions for the best interest of the animal’s welfare, for scientific research or for conservation are reasonable. AZA accredited zoos already support a wide range of impactful conservation and research programs.

In closing, I respectfully encourage you to amend the preamble of Bill S-15 to remove the inappropriate and opinion-based reference to cruelty; amend S-15 to include at least large cats; and, finally, to include a clause that will permit the addition of other species with due consultation.

Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much.

Dolf DeJong, Chief Executive Officer, Toronto Zoo: Thank you for having us. We are pleased to be here with our exceptional Toronto Zoo team. We are a not-for-profit charitable organization supported by our community and our wildlife conservancy.

I have five minutes today, so I will go quickly. While my life doesn’t depend on it, for a few species, their future may. Our planet is losing somewhere between 2,000 and 100,000 species each year, and humans are the reason.

Since your Toronto Zoo opened in 1974, 60% of wild animal populations have declined. Since Bill S-241 was first introduced by Senator Murray Sinclair in late 2020, at least 8,000 extinctions have occurred. Let that sink in: 8,000 species lost. Things are not getting better for wildlife, so we need to get uncomfortable with many elements of this conversation, starting with the fact that the wild is not wild anymore, and humans are profoundly impacting virtually every animal on the planet.

Dans ce contexte, il est de notre responsabilité de fournir à toutes les espèces sous la garde d’humains un environnement où elles peuvent s’épanouir. Aucun animal ne devrait être victime de cruauté. Cependant, il est scientifiquement faux de prétendre que les animaux sont victimes de cruauté simplement parce qu’ils sont gardés en captivité. Je suis donc perplexe quant à la portée du projet de loi. Pourquoi défendre seulement les éléphants et les grands singes? Si je me fie à l’argument de l’« intelligence », alors pourquoi ne pas inclure la pieuvre et le corbeau? Qu’en est-il des chiens, des autres primates et des cochons? Il faut donc faire attention de ne pas mettre l’accent sur les éléphants et les grands singes simplement parce qu’ils sont charismatiques.

Au Canada, les attractions privées gardent des milliers d’animaux dans des conditions misérables et dangereuses. Pour avoir une incidence positive sur le bien-être des animaux, nous devons vraiment ajouter des groupes taxonomiques au projet de loi S-15. Les exceptions proposées dans le projet de loi S-15 pour le bien-être de l’animal, la recherche scientifique ou la conservation sont raisonnables. Les zoos accrédités par l’Association des zoos et aquariums soutiennent déjà un large éventail de programmes efficaces en matière de conservation et de recherche.

En terminant, je vous encourage respectueusement à modifier le préambule du projet de loi S-15 afin de supprimer la mention de cruauté, car c’est inapproprié et fondé sur l’opinion; à modifier le projet de loi S-15 pour inclure au moins les grands félins; et, enfin, à inclure une disposition qui permettra l’ajout d’autres espèces au terme de consultations menées en bonne et due forme.

Je vous remercie.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

Dolf DeJong, président-directeur général, Zoo de Toronto : Je vous remercie de nous recevoir. Nous sommes heureux d’être ici en compagnie de l’équipe exceptionnelle du zoo de Toronto. Nous sommes un organisme de bienfaisance sans but lucratif appuyé par notre collectivité et notre organisme de conservation de la faune.

Je dispose de cinq minutes aujourd’hui, alors je vais procéder rapidement. Même si ma vie n’en dépend pas, le sort de quelques espèces pourrait en dépendre. Notre planète perd entre 2 000 et 100 000 espèces chaque année, et les humains en sont la cause.

Depuis l’ouverture du zoo de Toronto en 1974, 60 % des populations d’animaux sauvages ont diminué. Depuis que le projet de loi S-241 a été présenté pour la première fois par le sénateur Murray Sinclair à la fin de 2020, nous avons assisté à l’extinction d’au moins 8 000 espèces. Pensez-y : 8 000 espèces ont disparu. Les choses ne s’améliorent pas pour la faune, et c’est pourquoi cette conversation comporte beaucoup d’éléments qui provoquent le malaise, à commencer par le fait que la faune a

With regard to great apes specifically, the challenges they face are very real, with wild populations declining at an alarming rate. We have a shared responsibility to ensure that great apes in human care are thriving while we are supporting their wild counterparts. Last year, 1.3 million guests to your Toronto Zoo joined us in that discussion. We need to make sure for these species that they don't end up out of sight, out of mind and off our planet.

A critical part of this journey is our support with academic and zoological research partnerships. Our recent work with Species360 on great ape well-being in managed care is game changing. It is very clear what the data shows: significantly longer life spans of individuals in good accredited sites. It is a demonstration of our commitment to world-class care at modern zoos.

Since 2011, your Toronto Zoo has participated in 60 gorilla and orangutan studies with York, Toronto and Laurentian universities. Building our knowledge and understanding their diets, communications, diseases and aging is critical information to protect in situ and ex situ great ape populations.

Good accredited zoos that meet AZA standards ensure animals in our care are living long, healthy lives. In the case of gorillas and orangutans, they now know they are living longer lives than their wild counterparts.

These efforts are also having a positive impact on students and guests, including personal behaviour changes that help wild species. We know a visit to your Toronto Zoo increases the likelihood of an individual choosing sustainable palm oil products and recycling electronics, critical pressures their wild counterparts are facing. The connection is clear: Thriving animals here are helping out there.

To further support wild populations, our partners at the Toronto Zoo Wildlife Conservancy have committed over \$500,000 to gorilla and orangutan conservation in their home ranges. We are not just talking about a better future for these species. We are taking meaningful steps to deliver on them here and out there.

perdu son côté sauvage et que les humains ont des répercussions profondes sur pratiquement tous les animaux de la planète.

En ce qui concerne plus précisément les grands singes, les défis auxquels ils font face sont bien réels, et les populations sauvages diminuent à un rythme alarmant. Nous avons une responsabilité partagée d'assurer l'épanouissement des grands singes sous la garde d'humains, tout en soutenant leurs congénères qui vivent à l'état sauvage. L'année dernière, 1,3 million d'invités au zoo de Toronto se sont joints à nous pour avoir cette discussion. Nous devons faire en sorte que ces espèces ne finissent pas par être effacées de notre champ de vision, de notre conscience et de notre planète.

Un élément essentiel de ce cheminement est notre soutien aux partenariats de recherche universitaire et zoologique. Notre travail récent avec Species360 sur le bien-être des grands singes dans des milieux de gestion des soins est en train de changer la donne. Ce que les données révèlent est sans équivoque : les animaux qui se trouvent dans de bons sites accrédités ont une espérance de vie nettement plus longue. C'est une preuve de notre engagement à offrir des soins de calibre mondial dans les zoos modernes.

Depuis 2011, le zoo de Toronto a participé à 60 études sur les gorilles et les orangs-outans, en collaboration avec les Universités York, de Toronto et Laurentienne. Pour protéger les populations de grands singes *in situ* et *ex situ*, il est essentiel de renforcer nos connaissances et de comprendre leur régime alimentaire, leurs moyens de communication, leurs maladies et leur vieillissement.

Des zoos accrédités et compétents, qui respectent les normes de l'Association des zoos et aquariums, veillent à ce que les animaux sous notre garde mènent une vie longue et saine. Dans le cas des gorilles et des orangs-outans, on sait maintenant qu'ils vivent plus longtemps que leurs congénères sauvages.

Ces efforts ont également des répercussions positives sur les élèves et les invités, comme en témoignent notamment les changements de comportement qui aident les espèces sauvages. Nous savons qu'une visite au zoo de Toronto augmente la probabilité qu'une personne choisisse des produits à base d'huile de palme durable et recycle des produits électroniques, compte tenu des pressions critiques auxquelles font face les espèces sauvages. Le lien est clair : l'épanouissement des animaux sous notre garde aide ceux qui vivent à l'état sauvage.

Pour soutenir davantage les populations sauvages, nos partenaires de la Toronto Zoo Wildlife Conservancy ont consacré plus de 500 000 \$ à la conservation des gorilles et des orangs-outans dans leur habitat. Nous ne nous contentons pas de parler d'assurer un meilleur avenir pour ces espèces. Nous prenons des mesures concrètes pour améliorer leur sort ici et là-bas.

Whether it is at our zoo or in the field, our wildlife care professionals ensure we not only meet welfare standards but exceed them. Don't just take my word for it. Currently, your Toronto Zoo is accountable to the Canadian Council on Animal Care, the Canadian Food Inspection Agency, Environment Canada, three Government of Ontario ministries, our community Animal Care and Research Committee, while also being accredited by the Association of Zoos and Aquariums. I challenge you to find another animal care organization in Canada meeting all of these standards and regulations.

We recognize the significance and responsibility we carry in caring for these animals. That is why we joined a group of animal advocates asking you to do more with this proposed bill. We strongly believe in the value of oversight, accountability, progress and evolving science around animal well-being.

We support the government using this moment to establish world-class, paradigm-shifting legislation, but to do that, we are looking for two changes.

First, we do oppose the word “cruelty” in the preamble. We are committed to working with the committee and the government to amend this wording to ensure this bill truly reflects the minister's mandate to “Introduce legislation to protect animals in captivity.”

The second change is to add exotic big cats in the act. Anything less is simply not dealing with real problems across our country. In less than 17 days, dozens of roadside zoos will open. The urgency is real.

I started my remarks saying how humans are the problem, and I will finish by highlighting that humans are also the solution. As a profession, we are committed to continuously evolving, and it is simple. When we know better, we do better. We have the same expectations here. You have an incredible opportunity to create groundbreaking legislation to protect elephants, great apes and exotic big cats in Canada. Please take advantage of it.

The Deputy Chair: Thanks very much to all of you for your opening remarks. We will now proceed to questions from senators, and we will start with the sponsor of Bill S-15, Senator Klyne.

Senator Klyne: Welcome to our witnesses and your colleagues. Thank you for being here and for your opening remarks.

Que ce soit au zoo ou dans la nature, nos professionnels des soins de la faune veillent non seulement à ce que nous respections les normes en matière de bien-être, mais aussi à ce que nous les dépassions. Vous n'avez pas à me croire sur parole. À l'heure actuelle, le zoo de Toronto doit rendre des comptes au Conseil canadien de protection des animaux, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à Environnement Canada, à trois ministères du gouvernement de l'Ontario, à notre comité communautaire de recherche et de soins aux animaux, tout en étant accrédité par l'Association des zoos et aquariums. Je vous mets au défi de trouver un autre organisme animalier au Canada qui respecte toutes ces normes et tous ces règlements.

Nous reconnaissons l'importance et la responsabilité que nous assumons en prenant soin de ces animaux. C'est pourquoi nous nous sommes joints à un groupe de défenseurs des animaux pour vous demander d'en faire plus dans le cadre de ce projet de loi. Nous croyons fermement en la valeur de la surveillance, de la reddition de comptes, des progrès et de l'évolution de la science concernant le bien-être des animaux.

Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait profiter de cette occasion pour établir une mesure législative de calibre mondial qui change les paradigmes, mais à cette fin, nous demandons deux changements.

Premièrement, nous nous opposons à l'emploi du mot « cruauté » dans le préambule. Nous sommes déterminés à travailler avec le comité et le gouvernement pour modifier ce libellé afin que le projet de loi reflète vraiment le mandat du ministre, qui est de « [p]réparer un projet de loi pour protéger les animaux en captivité ».

Le deuxième changement consiste à ajouter les grands félins exotiques à la loi. Agir autrement ne réglerait tout simplement pas les vrais problèmes à l'échelle du pays. Dans moins de 17 jours, des dizaines de zoos privés seront ouverts. L'urgence est bien réelle.

J'ai commencé mon exposé en disant que les humains sont le problème, et je terminerai en soulignant que les humains sont aussi la solution. En tant que membres de cette profession, nous nous engageons à évoluer continuellement, et c'est simple. Plus nous en savons, plus nous pouvons faire mieux. Nous avons les mêmes attentes ici. Vous avez une occasion incroyable de créer une mesure législative révolutionnaire pour protéger les éléphants, les grands singes et les grands félins exotiques au Canada. Je vous en prie, ne laissez pas passer cette chance.

La vice-présidente : Merci beaucoup à vous tous de votre déclaration préliminaire. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs, en commençant par le parrain du projet de loi S-15, le sénateur Klyne.

Le sénateur Klyne : Bienvenue à nos témoins et à vos collègues. Je vous remercie de votre présence et de vos déclarations d'ouverture.

I want to offer this question out to all the organizations' representatives here.

Together with the Jane Goodall Institute of Canada and five Canadian animal welfare NGOs, your organizations have taken a world-leading position on the welfare of captive wildlife by supporting Bill S-15. Moreover, you have together called for the bill to be strengthened by adding non-native big cats and the "Noah Clause" so that the federal cabinet will be able to protect additional species such bears, monkeys and dangerous reptiles. We thank you for your leadership. Can you individually, in a brief statement, tell this committee your vision for the future in terms of Bill S-15 and the amendments you propose?

Dr. Lanthier: If we limit the scope of Bill S-15 to elephants and great apes, I don't see that it will be very impactful in Canada. The majority of animals are already kept in conditions that are meeting the high standards. We need to take this opportunity to really have an impact on animal welfare, and this is with the big cats. That's why we kept referring to at least adding big cats.

I want to repeat something that I've said. The exemptions provided in Bill S-15 are adequate. They are appropriate. If the holding institution is investing in conservation on top of providing the best care possible to the species they are keeping, I think that will have a positive impact of keeping those animals.

[Translation]

Mr. Gosselin: In fact, Granby Zoo is currently making a strategic shift towards conservation. We're putting more and more emphasis on conservation.

We are a non-profit organization. The money is invested in the conservation of animals in nature. It's important to provide a framework for this aspect when we talk about the larger zoo family to ensure that we play our full role and that we can make a difference. We need to provide a framework for this aspect of captive keeping in law now. There are many cases today where we see inappropriate conditions for keeping animals in captivity. This is where the law needs to provide a framework, not just for gorillas, great primates and elephants, but in a much broader perspective.

[English]

Mr. DeJong: We have watched this journey, and it is tough to think about all the animals across this country, particularly the exotic animals, that I'll describe as falling through the legislative

Je veux poser la question suivante à tous les représentants des organisations ici présents.

En collaboration avec l'Institut Jane Goodall du Canada et cinq ONG canadiennes de protection des animaux, vos organisations ont adopté une position de chef de file mondial concernant le bien-être des espèces sauvages en captivité en appuyant le projet de loi S-15. En outre, vous avez ensemble demandé que le projet de loi soit renforcé par l'ajout des grands félins non indigènes et de la « clause de Noé » afin que le Cabinet fédéral puisse protéger d'autres espèces comme les ours, les singes et les reptiles dangereux. Nous vous remercions de votre leadership. Pouvez-vous, individuellement, dans une brève déclaration, expliquer au comité votre vision de l'avenir en ce qui concerne le projet de loi S-15 et les amendements que vous proposez?

Dr Lanthier : Si nous limitons la portée du projet de loi S-15 aux éléphants et aux grands singes, je ne pense pas qu'il aura beaucoup d'impact au Canada. La majorité des animaux sont déjà gardés dans des conditions qui répondent à des normes élevées. Nous devons profiter de cette occasion pour avoir une incidence réelle sur le bien-être des animaux, notamment pour les grands félins. C'est pourquoi nous avons continué à parler d'ajouter au moins ces grands félins.

Je veux à répéter quelque chose que j'ai dit. Les exemptions prévues dans le projet de loi S-15 sont adéquates. Elles sont appropriées. Si l'établissement détenteur investit dans la conservation en plus de fournir les meilleurs soins possible aux espèces qu'il garde, je pense que cela aura un impact positif sur ces derniers.

[Français]

M. Gosselin : En fait, actuellement, pour le Zoo de Granby, c'est un virage stratégique qu'on prend pour ce qui est de la conservation. On met de plus en plus l'accent sur la conservation.

Nous sommes un organisme sans but lucratif. L'argent est investi dans la conservation des animaux dans la nature. Il est important de venir encadrer cet aspect quand on parle de la grande famille des zoos, de s'assurer que nous jouons pleinement notre rôle et que nous pouvons faire la différence. Il est nécessaire de venir encadrer cet aspect dès maintenant pour ce qui touche la garde en captivité dans la loi. Il y a beaucoup de cas aujourd'hui où l'on voit des conditions inappropriées de garde en captivité. C'est là que la loi doit venir faire un encadrement, pas seulement pour les gorilles, les grands primates et les éléphants, mais dans une optique beaucoup plus large.

[Traduction]

M. DeJong : Nous avons suivi le dossier, et il est difficile de penser à tous les animaux du pays, en particulier les animaux exotiques, car ils passent selon moi entre les mailles du filet

cracks, and no one is applying their voices to them. Their conditions over the course of the year are nowhere near the recognized standard. Therefore, the opportunity to amplify this discussion and start looking at what leadership in this country looks like around animal welfare and well-being is critical.

We are proud of our work on site, adding the director of wildlife care and the director of welfare and building animal health and mental health into their daily lives. We are also taking an additional step. We have something that is called the “Animal Lives with Purpose Plan” that maps out what each individual’s role is and how they are supporting conservation, research and education as outlined in the bill. We need to start asking those questions about animals in human care. Are they living a life with purpose? Are they building the knowledge to help their wild counterparts and wild communities, or are we still in the same old dated thinking? It’s time to change. We have an opportunity to do that. We have started to do that. A visit to your Toronto Zoo to see our new \$11 million orangutan habitat will demonstrate it, rooted in best welfare standards and also with embedded research facilities there to expand our understanding. We are living our commitment to learning, knowing better and doing better.

The Deputy Chair: We will go now to Senator Plett, the critic of the bill.

Senator Plett: Thank you all for being here. As a youngster, I visited zoos with a great deal of interest and watched the animals in their enclosures in the large facilities they had, mostly at the Assiniboine Zoo. Who ever thought that at 70-plus, I would visit more zoos than most people visit in their lifetimes? I have been at all your facilities, and you have great world-class facilities. I’ve been to a few others that are equally impressive. I fully support and commend you for the facilities that you have.

I’m a little confused. First of all, let me tell you that I support the amendments that are being suggested about taking “cruelty” out of the preamble. However, on the one hand, you take exception to the bill making it criminal to keep the two species mentioned in human care under the terms of “cruelty,” but on the other hand, you want to add species. That’s where I’m confused. The bill has nothing to do with animal welfare standards but only the question of cruelty. That’s really the premise of the bill. If we remove “cruelty” from the bill, on what basis would we be adding more species? Are you in any way suggesting that we go back to Bill S-241, which had 800 species listed in it? The government has already rejected it. Square that circle for me. Let me tell you, I support the amendment entirely, but I am confused about why we would add species if we are actually almost killing the bill.

législatif, alors que personne ne les défend. Leurs conditions en cours d’année sont loin de satisfaire la norme reconnue. Il est donc essentiel d’avoir l’occasion d’élargir de débat et de commencer à examiner à quoi ressemble le leadership au pays en matière de bien-être et de bien-être des animaux.

Nous sommes fiers de notre travail sur place. Nous avons ajouté le directeur des soins de la faune et le directeur du bien-être et intégré la santé et la santé mentale des animaux dans leur vie quotidienne. Nous faisons également un pas de plus avec un plan intitulé « *Animal Lives with Purpose Plan* », qui décrit le rôle de chaque personne et la façon dont elle appuie la conservation, la recherche et l’éducation, conformément à ce qu’indique le projet de loi. Nous devons commencer à nous poser des questions au sujet des animaux sous la garde d’humains. Mènent-ils une vie intéressante? Acquièrent-ils les connaissances nécessaires pour aider leurs homologues sauvages et leurs communautés sauvages, ou sommes-nous toujours dans la même vieille mentalité dépassée? Il est temps de changer. Nous avons l’occasion de le faire. Nous avons commencé à le faire. Une visite au zoo de Toronto pour voir notre nouvel habitat d’orangs-outans de 11 millions de dollars le démontrera, car il s’appuie sur les meilleures normes de bien-être et comprend également des installations de recherche intégrées pour accroître notre compréhension. Nous concrétisons notre engagement à apprendre, à mieux connaître et à mieux faire.

La vice-présidente : Nous accordons maintenant la parole au sénateur Plett, porte-parole du projet de loi.

Le sénateur Plett : Merci à tous de témoigner. Quand j’étais jeune, j’ai visité des zoos avec grand intérêt et j’ai observé les animaux dans leurs enclos dans de grandes installations, principalement au zoo d’Assiniboine. Qui aurait pensé qu’à plus de 70 ans, je visiterais plus de zoos que la plupart des gens dans leur vie? J’ai visité toutes vos installations, qui sont de calibre mondial. J’ai visité quelques autres installations tout aussi impressionnantes. Je vous appuie sans réserve et je vous félicite pour vos installations.

Je suis légèrement mêlé. Tout d’abord, permettez-moi de vous dire que j’appuie les amendements proposés pour supprimer le mot « cruauté » du préambule. Cependant, d’une part, vous vous opposez à ce que le projet de loi criminalise le fait que les deux espèces visées soient sous la garde de l’humain en invoquant le terme de « cruauté », mais d’autre part, vous voulez ajouter des espèces. C’est là que je m’y perds. Le projet de loi n’a rien à voir avec les normes de bien-être animal et porte seulement sur la question de la cruauté. C’est vraiment la prémisse du projet de loi. Si nous en retirons le mot « cruauté », sur quel fondement pourrions-nous ajouter d’autres espèces? Êtes-vous en train de proposer de revenir au projet de loi S-241, qui contenait une liste de 800 espèces? Le gouvernement l’a déjà rejeté. Expliquez-moi où vous voulez en venir. Permettez-moi de vous dire que j’appuie entièrement l’amendement, mais je ne comprends pas

I have one more question, but I am limited for time. Any one of you can answer. I think you are all suggesting the same thing.

Mr. DeJong: Particularly with regard to great apes where we have them in our care — orangutans and lowland gorillas — we are suggesting that the bill as written is not going to gain them any additional protections. They will continue to receive that great care. We will continue to deliver that.

By adding exotic big cats, we are actually addressing a problem that we see — a problem that we have had to deal with directly. We have had to deploy our team to roadside and private ownership situations where there was no other expertise with those lions and tigers, in deplorable conditions. We have had to go out there and address it. The government doesn't have that capacity. We are grateful to serve our community with that capacity. We want to get to a world where we don't need to deploy that capacity.

Senator Plett: Then let me ask this question. If we simply introduced a bill that said that every facility that wanted to have any animals in its care had to be accredited by the Association of Zoos and Aquariums, or AZA, or Canada's Accredited Zoos and Aquariums, or CAZA, would that solve your problem? I think everybody in this room would agree with that. I would. I don't want roadside zoos. I've been absolutely clear on that with those of you who I've met with before. If that's the issue, let's deal with it.

Let me just ask Mr. DeJong and Mr. Lanthier. You both have polar bears. The Assiniboine Zoo has a great polar bear enclosure. Well, I would suggest a polar bear is certainly a danger to humans if it were out running around. It would be equal to a big cat. However, I'm not hearing you say to put polar bears on the list. Are we wanting to add species to a list, or are we wanting to deal with the problem and say that you cannot have an animal and treat it cruelly? Because that we all support.

Dr. Lanthier: The group of animals who will presently benefit the most is the big cats. There are a lot of them, and they are kept in many areas that are inappropriate and also unsafe. However, if you are asking me if the bears, which are large carnivores, should be included, the answer is yes, because it is also inappropriate to keep a polar bear in your backyard or roadside zoo.

pourquoi nous ajouterions des espèces si nous sommes en train de presque tuer le projet de loi dans l'œuf.

J'ai une autre question, mais je suis limité dans le temps. Chacun d'entre vous peut me répondre. Je pense que vous proposez tous la même chose.

M. DeJong : En ce qui concerne les grands singes dont nous nous occupons — les orangs-outans et les gorilles de plaine —, nous considérons que le projet de loi, dans sa forme actuelle, ne leur procurera aucune protection supplémentaire. Ces primates continueront de recevoir d'excellents soins. Nous continuerons de leur en offrir.

En ajoutant les grands félins exotiques, nous nous attaquons à un problème que nous observons et auquel nous avons dû nous attaquer directement. Nous avons dû dépêcher notre équipe chez des propriétaires et des zoos privés qui ne possédaient aucune expertise en ce qui concerne les lions et les tigres, qui vivaient dans des conditions déplorables. Nous avons dû intervenir et résoudre les problèmes. Le gouvernement n'a pas la capacité de le faire. Nous sommes reconnaissants de pouvoir servir ainsi notre communauté, mais voulons en arriver à un monde où nous n'aurions pas à intervenir en de telles situations.

Le sénateur Plett : Permettez-moi de poser la question suivante. Si nous présentions simplement un projet de loi disant que chaque établissement qui veut avoir des animaux sous sa garde doit être accrédité par l'Association des zoos et aquariums, ou AZA, ou Aquariums et zoos accrédités du Canada, ou AZAC, cela réglerait-il votre problème? Je pense que tout le monde dans cette salle serait d'accord pour le faire. Je le serais. Je ne veux pas de zoos privés. J'ai été très clair à ce sujet avec ceux d'entre vous que j'ai déjà rencontrés. Si c'est là le problème, réglons-le.

Permettez-moi de poser une question à M. DeJong et M. Lanthier. Vous avez tous les deux des ours polaires. Le zoo d'Assiniboine possède un grand enclos pour les accueillir. Eh bien, je ferais remarquer qu'un ours polaire constituerait certainement un danger pour l'humain s'il gambadait en liberté, comme ce serait le cas pour un grand félin. Toutefois, je ne vous entends pas proposer d'ajouter les ours polaires à la liste. Voulons-nous ajouter des espèces à une liste ou régler le problème et dire qu'on ne peut pas garder un animal et le traiter avec cruauté? C'est cette dernière intention que nous appuyons tous.

Dr Lanthier : Le groupe d'animaux qui bénéficiera le plus du projet loi actuellement est celui des grands félins. Il y en a beaucoup, et ils sont gardés dans bien des endroits inadéquats et dangereux. Cependant, si vous me demandez si les grands carnivores que sont les ours devraient être inclus, la réponse est oui, car il est également inapproprié de garder un ours polaire dans une cour arrière ou un zoo privé.

Senator Plett: Then let's deal with that. I don't want to argue, but I think we agree, Dr. Lanthier. Let's create a bill that says you have to be whatever standard we decide. I believe CAZA and AZA are both great facilities. I know that, for your own reasons, you are members of AZA and not CAZA, and that's fair. However, I believe they are both great organizations. If we had a bill that said you had to be CAZA- and/or AZA-approved in order to have a big cat in human care, would you support it?

Dr. Lanthier: For myself, it is an easy yes, because that will deal with more than 100 roadside attractions that are keeping thousands of animals in questionable conditions most of the time. This is how Bill S-241 was created. That long list is because there was a group of experts who felt like those animals should not be kept in roadside attractions — venomous animals or large crocodilians that are kept in roadside attractions or in one-and-a-half or two-and-a-half apartment building. What do you do with that crocodilian when it is too big? That's why so many species populated Bill S-241. If the filter to keep exotic or non-domestic animals in this country is that you need to be accredited by this, this or that, that would be amazing. However, that is not the way the legislators decided to tackle that issue.

[Translation]

Senator Dalphond: Thank you to everyone here today. I met Dr. Lanthier at the Wilder Institute when you were here two or three years ago. You're doing remarkable work. Granby Zoo is a place I knew well in my youth as a Quebecer from the Montreal area. As for Toronto Zoo, I went there more than once with my young children a long time ago.

Mr. Gosselin, I understand that you didn't have time to finish your opening remarks, which contained your three requests, but they're the same requests as the other witnesses, so there's no need to repeat them — I just wanted to check.

You suggested three amendments. You want us to add big cats and the Noah clause. However, you would like us to remove the word "cruelty" from the preamble. Where in the preamble? Is it in two places, or just one?

[English]

What is the intent exactly? What is the part of the preamble that is causing you concern?

Le sénateur Plett : Alors, réglons cette question. Je ne veux pas ergoter, mais je pense que nous sommes d'accord, docteur Lanthier. Créons un projet de loi qui stipule que les gens doivent respecter la norme que nous établissons. Je crois que l'AZA et l'AZAC sont toutes deux d'excellentes organisations. Je sais que, pour des raisons qui vous sont propres, vous êtes membre de l'AZA et pas de l'AZAC, et c'est correct, mais je crois que ces deux organisations sont formidables. Si le projet de loi indiquait que les gens doivent être accrédités par l'AZAC et/ou l'AZA pour garder un grand félin, l'appuieriez-vous?

Dr Lanthier : Pour moi, c'est un oui facile, car cela réglerait la question pour plus de 100 attractions privées qui gardent des milliers d'animaux, dans des conditions douteuses la plupart du temps. C'est ainsi que le projet de loi S-241 a été élaboré. S'il comprenait une longue liste, c'est parce qu'un groupe d'experts estimait que les animaux énumérés ne devaient pas être gardés dans des attractions privées. Il s'agissait d'animaux venimeux ou de gros crocodiliens gardés dans des attractions privées et des appartements d'une ou de deux pièces et demie. Que fait-on du crocodilien quand il est trop gros? Voilà pourquoi il y avait tant d'espèces dans le projet de loi S-241. Si la condition pour garder des animaux exotiques ou non domestiques au pays était d'être accrédité par telle ou telle organisation, ce serait formidable. Ce n'est toutefois pas ainsi que les législateurs ont décidé de s'attaquer au problème.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Merci à tous ceux qui sont présents aujourd'hui. J'avais rencontré le Dr Lanthier à l'Institut Wilder quand vous étiez ici il y a deux ou trois ans. Vous faites un travail remarquable. Le Zoo de Granby est un endroit que j'ai beaucoup connu dans ma jeunesse en tant que Québécois de la région de Montréal. Quant au Zoo de Toronto, j'y suis allé plus d'une fois avec mes jeunes enfants il y a très longtemps.

Monsieur Gosselin, je comprends que vous n'avez pas eu le temps de finir la présentation de vos remarques préliminaires qui contenaient vos trois demandes, mais ce sont les mêmes demandes que les autres témoins, donc il n'est pas nécessaire de les répéter — je voulais simplement vérifier.

Vous avez suggéré trois amendements. Vous voulez qu'on ajoute les grands félins et la disposition de Noé. Cependant, vous voudriez qu'on enlève le terme « cruauté » dans le préambule. À quel endroit dans le préambule? Est-ce aux deux endroits ou à un seul des deux endroits?

[Traduction]

Quelle est l'intention exactement? Quelle partie du préambule vous préoccupe?

[Translation]

Dr. Lanthier: I think it's unfair to refer to cruelty simply because the animal is in captivity. Some animals would prefer to be in captivity. You know, the optimal curve of animal welfare doesn't exist in nature. It exists a little earlier. In nature, there are droughts, floods, predation and so on. That is not optimal well-being. However, I've seen places where it was heartbreaking. I travel the world, and I have seen great apes kept alone in unspeakable conditions. However, in Canada, the great apes are all kept in very good conditions in accredited institutions. So perhaps the need for this legislation lies more in a spirit of influencing other legislation.

If we go down that road, we need to add more elements. If we only include the great apes and the few elephants in captivity in Canada, that's not enough.

Senator Dalphond: What you want to remove are references to captivity as a form of cruelty. Do you agree with the content of the bill, which prohibits the captivity of elephants and great apes?

Dr. Lanthier: The exceptions are adequate because it's pretty clear, from my interpretation, that if there are conservation or research projects, there can be an exception for keeping these animals.

Senator Dalphond: So do you agree with the principle that captivity may not be cruelty, but that the legislation should prohibit it, except in the exceptions provided?

Dr. Lanthier: Yes, with the exceptions provided. However, it's important to understand that conservation isn't limited to breeding for reintroduction into the wild. Nature is damaged and isn't what it used to be. Populations in the wild are declining at an incredible rate, as we saw at COP. We have to change our course of action.

Conservation isn't limited to breeding for reintroduction. There's no definition of conservation, but we'll get to that in committee when the bill is passed, I imagine. I don't know how it works. It's something that will have to be discussed, and we'll have other comments at that time.

Senator Dalphond: To follow up on Senator Plett's question, his position is that if you're authorized by AZA or CAZA, legislation isn't necessary. Do you agree with prohibiting the possession of great apes, elephants, big cats and perhaps even having other types of regulations, except in cases where there are exceptions provided for conservation?

[Français]

Dr Lanthier : Je crois qu'il est injuste de faire référence à la cruauté simplement parce que l'animal est en captivité. Certains animaux préféreraient être en captivité. Vous savez, la courbe optimale du bien-être animal n'existe pas dans la nature. Il existe un peu avant. Dans la nature, il y a des sécheresses, des inondations, de la prédation, etc. Ce n'est pas là où est le bien-être optimal. À l'opposé, j'ai vu des endroits où c'était crève-cœur. Je voyage à travers le monde et j'ai déjà vu de grands singes gardés seuls dans des conditions indescriptibles. Par contre, au Canada, les grands singes sont tous gardés dans de très bonnes conditions dans les institutions accréditées. La nécessité de cette loi réside donc peut-être plus dans un esprit d'influence pour d'autres législations.

Si on s'aventure dans cette avenue, il faut y ajouter plus d'éléments. Si on n'y met que les grands singes et les quelques éléphants qui sont en captivité au Canada, ce n'est pas suffisant.

Le sénateur Dalphond : Ce que vous voulez supprimer, ce sont les références à la captivité comme étant une forme de cruauté. Êtes-vous d'accord avec le contenu du projet de loi, qui interdit la captivité des éléphants et des grands singes?

Dr Lanthier : Les exceptions sont adéquates parce que c'est assez clair, selon mon interprétation, que si on a des projets de conservation ou de recherche, il peut y avoir une exception pour garder ces animaux.

Le sénateur Dalphond : Donc, êtes-vous d'accord avec le principe selon lequel la captivité n'est peut-être pas de la cruauté, mais que la loi devrait l'interdire, sauf dans les exceptions prévues?

Dr Lanthier : Oui, avec les exceptions prévues. Cependant, il faut comprendre que la conservation ne se limite pas à la reproduction pour la réintroduction dans la nature. La nature est endommagée et n'est plus ce qu'elle était. Les populations en nature diminuent de façon incroyable, et on l'a vu notamment à la COP. Il faut agir autrement.

La conservation ne se limite pas à la reproduction pour la réintroduction. Il n'y a pas de définition de conservation, mais on va y venir en comité quand le projet de loi sera adopté, j'imagine. Je ne sais pas comment cela fonctionne. Ce sera quelque chose qui devra être discuté et on aura à ce moment-là d'autres commentaires à formuler.

Le sénateur Dalphond : Pour faire un suivi concernant la question du sénateur Plett, sa position, c'est que si vous êtes autorisé par l'AZA ou l'AZAC, une loi n'est pas nécessaire. Êtes-vous d'accord pour interdire la possession de grands singes, d'éléphants, de grands félins, et peut-être même d'avoir d'autres types de réglementation, sauf dans les cas où il y a des exceptions prévues pour la conservation?

Dr. Lanthier: Yes. I'll add that many CAZA and AZA members are already active in conservation; they're already doing it. There's a door in the exceptions that exist for responsible institutions.

[English]

Senator Prosper: Thank you to the witnesses. Thank you for your work and the service you provide.

We had some constitutional law experts talk in a previous panel today, and we were getting into constitutionality — federally and provincially. Something that was mentioned from a number of you is animals who thrive within your facilities. There is a whole host of reasons for that. One thing that was mentioned was an increased life span compared to their counterparts in the wild. My thinking in terms of the grounds of this legislation — so that it is within the criminal law purview of the Constitution, 91(27) — is on the basis of cruelty. I think it's a consideration under that particular power, which is quite expansive, from what we've heard. There are elements of public safety. If we're removing cruelty from the bill, and if within your testimony captivity isn't equivalent to cruelty and, in fact, animals thrive in captivity, then aren't we essentially gutting the criminal law element for the purposes of this bill? I'm wondering if you can help me in that regard.

Mr. DeJong: I feel like we might be a panel late to really dive into that. We have these notions of success, thriving and life span, and when we talk about these individuals in our care, I have the privilege every day of going and watching our team work in the Indo-Malaya Pavilion and seeing the oldest Sumatran orangutan in North America at 56 years of age and asking the scientists, "What have we done as far as measuring stress levels and baseline levels on welfare? How did that change during a pandemic when there were no guests here compared to when they came back?" We have that data set and not making that fatal mistake of judging any animal's half-century life by their worst 15 seconds that somebody saw on a bad day when they were displaying anticipatory behaviour. These are the challenges we face every day as we meet incredibly complex needs of individuals while being maniacally focused on protecting populations for now and future generations. This is difficult work. As for the constitutionality, I'm sorry, I can't offer insights, but I can tell you that I work with incredible animal advocates who are relentless in their commitment to improve. The proof is in the data. Look at the size of the data set. We have thousands of points, incredible progress, particularly over the last 25 years. Let's just make sure we're judging today's modern accredited zoo by what's happening and not memories from half a century ago.

Dr Lanthier : Oui. Je vais ajouter que plusieurs membres de l'AZAC et de l'AZA sont déjà actifs en conservation; ils en font déjà. Il y a une porte dans les exceptions qui existent pour les institutions responsables.

[Traduction]

Le sénateur Prosper : Merci aux témoins. Je vous remercie de votre travail et du service que vous offrez.

Nous avons entendu aujourd'hui des experts en droit constitutionnel lors de la comparution d'un groupe de témoins précédent, et nous avons abordé la question de la constitutionnalité à l'échelle fédérale et provinciale. Un certain nombre d'entre vous ont parlé des animaux qui prospèrent dans vos installations, et ce, pour toutes sortes de raisons. Quelqu'un a indiqué que ces animaux jouissent d'une durée de vie plus longue que leurs homologues sauvages. Selon moi, les fondements de ce projet de loi — pour que la captivité relève du droit pénal au titre du paragraphe 91(27) de la Constitution —, c'est la cruauté. Je pense que c'est une question qui relève de ce pouvoir-là, qui est très vaste, d'après ce que nous avons entendu. Des éléments de sécurité publique entrent en jeu. Si nous éliminons la cruauté du projet de loi et si, comme vous l'avez affirmé, la captivité n'est pas synonyme de cruauté et qu'en fait, les animaux prospèrent en captivité, alors ne sommes-nous pas essentiellement en train d'éliminer l'élément de droit pénal de ce projet de loi? Je me demande si vous pouvez m'aider à cet égard.

M. DeJong : J'ai l'impression que nous sommes peut-être un groupe de témoins trop tard pour vraiment approfondir la question. Nous avons ces concepts de réussite, de prospérité et de durée de vie, et lorsque nous parlons de ces êtres dont nous nous occupons, j'ai chaque jour le privilège d'aller voir notre équipe travailler dans le pavillon indo-malaisien et de voir le plus vieil orang-outan de Sumatra en Amérique du Nord, qui est âgé de 56 ans, et de demander aux scientifiques : « Qu'avons-nous fait pour mesurer les niveaux de stress et les niveaux de référence en matière de bien-être? Comment ces niveaux ont-ils changé pendant la pandémie alors qu'il n'y avait pas de visiteurs ici comparativement à maintenant, alors qu'ils reviennent? » Nous avons un ensemble de données et nous ne faisons pas l'erreur fatale de jauger la vie d'un animal vieux d'un demi-siècle en fonction des 15 pires secondes que quelqu'un a vues un mauvais jour quand il affichait un comportement anticipatoire. Ce sont les défis que nous rencontrons quotidiennement alors que nous répondons aux besoins incroyablement complexes des animaux tout en cherchant coûte que coûte à protéger les populations pour les générations actuelles et futures. C'est un travail difficile. Pour ce qui est de la constitutionnalité, je suis désolé, je ne peux pas vous aider, mais je peux vous dire que je travaille avec d'excellents défenseurs des animaux qui ne ménagent aucun effort pour en améliorer le sort. Les preuves

[Translation]

Mr. Gosselin: I'll add the same thing. I agree.

I'd like to come back to Senator Plett's comments about the importance of framing an exception in the legislation, for example, with zoo accreditation. This defines the field of expertise required to agree that there is no cruelty and that the expertise of animal caretakers and the conditions in which animals are kept are important. In this case, there's a real need for accreditation to recognize all the work and expertise that goes into caring for animals.

In many cases, unfortunately, animals in the wild are in worse conditions than in zoos. One reason for this is poaching.

[English]

That's one reason why we should promote institutions that have worked under very high standards, such as accredited zoos.

Dr. Lanthier: The challenge you face is to define a legislation that will cover the wide spectrum of captivity, because standards in captivity are very wide in Canada and around the world. We need to aim for the best standard possible to provide the best care every day to every animal, not only the charismatic specimens that, because they act like us, we think that therefore they're intelligent. You would be surprised by octopus, ravens and many other species. The spectrum of captivity is so wide, I'm not sure if it will be easy for you to really have an impact on animal welfare by targeting just a little piece of the pie.

The Deputy Chair: Thank you very much.

I wanted to briefly follow up on the question Senator Prosper raised. It seems like you're saying that captivity doesn't necessarily equal cruelty. Then, are you basically saying that you don't think this should be considered something that is part of the Criminal Code of Canada, as this bill purports to do?

Dr. Lanthier: I'm not a lawyer.

sont dans les données. Regardez l'ampleur de l'ensemble de données. Nous avons des milliers de points, des progrès incroyables, surtout au cours des 25 dernières années. Assurons-nous seulement de juger les zoos accrédités modernes d'aujourd'hui en fonction de ce qui s'y passe et non de souvenirs datant d'un demi-siècle.

[Français]

M. Gosselin : Je vais ajouter la même chose. Je suis d'accord.

J'aimerais revenir aux propos du sénateur Plett concernant l'importance d'encadrer une exception dans la loi, par exemple avec l'accréditation des zoos. Cela vient définir le champ d'expertise nécessaire pour s'entendre sur le fait qu'il n'y a pas de cruauté et que l'expertise des soigneurs d'animaux et les conditions dans lesquelles les animaux sont gardés sont importantes. Il y a vraiment une exigence dans ce cas-là sur le plan de l'accréditation pour reconnaître tout le travail et l'expertise qui sont mis au profit des animaux.

Dans bien des cas, malheureusement, dans la nature, les animaux sont dans des conditions plus déplorables que dans les zoos. C'est notamment à cause du braconnage.

[Traduction]

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous devrions féliciter les établissements qui travaillent en application de normes très élevées, comme les zoos accrédités.

Dr Lanthier : Le défi pour vous consiste à élaborer une loi qui couvrira un large éventail de formes de captivité, parce que les normes en matière de captivité sont très vastes au Canada et dans le monde. Nous devons viser la meilleure norme possible pour fournir chaque jour les meilleurs soins à chaque animal, et pas seulement aux spécimens charismatiques que nous jugeons intelligents parce qu'ils agissent comme nous. Les pieuvres, les corbeaux et de nombreuses autres espèces vous étonneraient. L'éventail de formes de captivité est si vaste que je ne suis pas certain qu'il vous sera facile d'avoir une incidence réelle sur le bien-être des animaux en ciblant seulement une petite part du gâteau.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

Je voulais revenir brièvement à la question soulevée par le sénateur Prosper. Vous semblez dire que la captivité n'est pas nécessairement synonyme de cruauté. Êtes-vous alors essentiellement en train de dire que vous ne pensez pas qu'il faudrait intégrer la captivité au Code criminel du Canada, comme le projet de loi vise le faire?

Dr Lanthier : Je ne suis pas avocat.

The Deputy Chair: Cruelty would necessarily, potentially, be the part that makes it a criminal act. Are you saying, then, that you don't think the subject matter of this bill, if we take cruelty out of the preamble — do you agree or disagree that it should not be a Criminal Code of Canada matter?

Dr. Lanthier: I don't think it's criminal to keep animals in captivity; I think it's criminal to keep animals in bad conditions, if there is no purpose for keeping those animals, if it's not for meaningful education or supporting impactful conservation field projects. It can provide funding for the range country. You can build capacity and provide scholarships in a range country. There are many ways we have a responsibility to act on the COP15 framework. If we don't do this, I think the biodiversity crisis will just be exacerbated.

The Deputy Chair: Thank you.

Gabriela Mastromonaco, Senior Director, Wildlife Science, Toronto Zoo: Simplistically, we're hoping to uncouple cruelty from captivity. It's cruelty in level of care, which is a very specific part — not captivity, which is such a broad term.

The Deputy Chair: Doesn't the bill actually equate the two?

Ms. Mastromonaco: Essentially, in some of the details, but to begin the preamble stating that captivity is cruel sets the tone for the entire bill. I think uncoupling it might help with some of the clarity.

The Deputy Chair: Okay. Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: My first question is for Dr. Lanthier. I don't know if you read my speech — maybe you didn't — but we were saying pretty much the same thing, which is that in doing my research, I realized that there were animals that had a much more evolved cognitive intelligence and approach than an elephant or a monkey, for example. You talked about octopus, and we can talk about rats and pigs. How do you see the intelligence of an animal, and which ones would you put in a higher category than an elephant?

Dr. Lanthier: I sometimes wonder if humans have enough intelligence to legislate or define the intelligence of animals.

Senator Carignan: Natural law is probably the best.

La vice-présidente : C'est nécessairement, potentiellement la cruauté qui fait de la captivité un acte criminel. Êtes-vous en train de dire que vous pensez que l'objet du projet de loi, si nous éliminons la cruauté du préambule... Considérez-vous ou non que la captivité devrait relever du Code criminel du Canada?

Dr Lanthier : Je ne pense pas qu'il soit criminel de garder des animaux en captivité; je pense qu'il est criminel d'en garder dans de mauvaises conditions, s'il n'y a pas de raison de les garder, si ce n'est pas pour de l'éducation enrichissante ou pour soutenir des projets de conservation qui ont un impact sur le terrain. Cela peut permettre d'obtenir du financement pour les aires naturelles. On peut renforcer la capacité et offrir des bourses dans une aire naturelle. Nous avons la responsabilité d'agir de bien des manières au titre du cadre de la COP15. Si nous n'agissons pas, je pense que la crise de la biodiversité s'en trouvera exacerbée.

La vice-présidente : Je vous remercie.

Gabriela Mastromonaco, directrice principale des sciences de la faune, Zoo de Toronto : Pour expliquer les choses de façon simpliste, nous espérons dissocier la cruauté de la captivité. Le problème, c'est la cruauté au chapitre des soins — une composante très précise — et non la captivité — un terme très vaste.

La vice-présidente : Le projet de loi n'assimile-t-il pas les deux?

Mme Mastromonaco : Essentiellement, dans certains détails, mais le fait de commencer le préambule en indiquant que la captivité est cruelle donne le ton à l'ensemble du projet de loi. Je pense que le fait de dissocier ces deux éléments pourrait aider à clarifier les choses.

La vice-présidente : D'accord. Je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse dans un premier temps au Dr Lanthier. Je ne sais pas si vous avez lu mon discours — peut-être pas —, mais on disait pas mal la même chose, c'est-à-dire qu'en faisant mes recherches, j'ai réalisé qu'il y avait des animaux qui avaient une intelligence cognitive et une approche beaucoup plus évoluée qu'un éléphant ou un singe, par exemple. Vous avez parlé de la pieuvre et on peut parler du rat et du cochon. Comment peut-on voir l'intelligence d'un animal, et lesquels classeriez-vous dans une catégorie plus élevée qu'un éléphant?

Dr Lanthier : Je me demande parfois si l'humain a suffisamment d'intelligence pour légiférer ou définir l'intelligence des animaux.

Le sénateur Carignan : La loi naturelle est probablement la meilleure.

Dr. Lanthier: We're talking about animals, but we should be talking about groups of animals, because ants together exhibit behaviours that show intelligence, mutual aid and compassion. An ant on its own might be amusing, but a group is different. There's that notion. Even if I gave a list of degrees of intelligence, how much intelligence does it take to be smart enough to be respected? That's why I indicated in my notes that we have a responsibility to provide the best possible care for all animals. There's a lot we don't know. On the moral side, we shouldn't make a distinction between one species or another because they look like us or for other reasons.

Senator Carignan: I understand. Mr. Gosselin, I'm looking at your press release of February 7, 2024. You made an announcement about construction at Granby Zoo for an outdoor habitat — work that will cost \$1.3 million.

Can you tell us about the kind of work or habitats you're creating for mandrills, in particular, and how that will help animals?

Mr. Gosselin: The black-and-white colobus monkey and the mandrill are two species in Africa. Senator Carignan, this is a good example of the investments that must be made and that are required by our accreditation, which includes regular inspections. Captivity conditions and standards are becoming increasingly stringent, so we have to invest, year after year.

At Granby Zoo, my colleagues will be able to say the same thing. We're talking about millions of dollars every year. It's an outdoor habitat to enable these two types of primates to enjoy daylight, quite simply. It's part of the rules that are needed for these animals. When I talk about daylight, we're also building equipment to give them enrichment. Our aim is to reproduce the natural behaviours of these animals as closely as possible. We also make them live in groups. These are often habitats of a certain size in which there's a mix, not just this type of animal, but other animals that go well together and create an important social aspect. It's different for every animal. We've developed standards and expert groups for each type of animal in our accreditations.

Senator Carignan: We agree that all these monkeys and habitats are in captivity. The monkey can't go out and walk around downtown Granby.

Mr. Gosselin: That's right. Earlier, you mentioned public safety. When such habitats are built, it's very important not to end up with a monkey in the middle of downtown Granby, but that it has the space and everything it needs to reproduce its natural environment. Senator Plett mentioned this earlier, and I

Dr Lanthier : On parle d'animaux, mais il faudrait parler de groupes d'animaux, car des fourmis ensemble ont des comportements qui montrent de l'intelligence, de l'entraide et de la compassion. Une fourmi toute seule, peut-être que c'est amusant, mais un groupe, c'est différent. Il y a cette notion. Même si je donnais une liste de degrés d'intelligence, combien d'intelligence faut-il pour être assez intelligent pour être respecté? C'est pour cela que j'indiquais dans mes notes qu'on a la responsabilité de fournir les meilleurs soins possibles à tous les animaux. Il y a beaucoup de choses qu'on ne sait pas. Du côté moral, on ne devrait pas faire de distinction entre une espèce ou une autre, parce qu'elles nous ressemblent ou pour d'autres raisons.

Le sénateur Carignan : Je comprends. Monsieur Gosselin, je regarde votre communiqué de presse du 7 février 2024. Vous avez fait une annonce sur des travaux de construction au Zoo de Granby pour un habitat extérieur — des travaux qui coûteront 1,3 million de dollars.

Pouvez-vous nous parler de la nature des travaux ou des habitats que vous êtes en train de créer pour des mandrills, notamment, et voir en quoi cela aidera les animaux?

M. Gosselin : Les colobes guéréza et les mandrills sont deux espèces de l'Afrique. Il s'agit, sénateur Carignan, d'un bel exemple d'investissements que l'on doit faire et qui sont exigés par notre accréditation, qui fait des inspections régulièrement. Donc, les conditions et les normes de garde augmentent toujours de plus en plus. À ce moment-là, on doit investir, année après année.

Au Zoo de Granby, mes collègues pourront dire la même chose, on parle de plusieurs millions de dollars chaque année. C'est un habitat extérieur pour permettre à ces deux types de primates de jouir de la lumière du jour, tout simplement. Cela fait partie des règles nécessaires pour ces animaux. Lorsque je parle de la lumière du jour, on construit en même temps des équipements pour leur donner de l'enrichissement. On veut tendre à reproduire le plus possible les comportements naturels de ces animaux. On les fait vivre en groupe aussi. Ce sont souvent des habitats d'une certaine dimension dans lesquels il y a de la mixité, pas seulement ce type d'animaux, mais d'autres animaux qui vont bien ensemble et vont créer un aspect social important. C'est différent pour chaque animal. On a des normes et des groupes d'expertises qui sont développés pour chaque type d'animaux dans nos accreditations.

Le sénateur Carignan : On s'entend pour dire que tous ces singes et ces équipements, c'est de la captivité. Le singe ne peut pas sortir et aller se promener dans le centre-ville de Granby.

M. Gosselin : C'est exact. Plus tôt, vous avez parlé de sécurité publique. Lorsqu'on construit de tels habitats, c'est très important pour ne pas qu'on retrouve un singe en plein centre-ville de Granby, mais qu'il ait l'espace requis et tout ce qui est nécessaire pour reproduire le milieu naturel. Le sénateur Plett l'a

accompanied him on his visit. It's all part of the circumstances in which we operate: All zoos are increasingly reproducing the natural environment of these animals.

Senator Carignan: Thank you.

[*English*]

Senator Tannas: Thank you. It's been a great discussion.

I'm interested in talking a little bit about the addition of large cats. You have said it yourselves: This bill seeks to regulate, in some way, fewer than 60 animals, but we know there are hundreds if not thousands of big cats in Canada. The problem a number of us had with Bill S-241 is that it was silent on what to do with the inventory of big cats today. Thinking about it practically or politically, driving or creating a circumstance by which the owners of these cats can't sell them, export them or do anything with them except continue to feed them is probably going to lead to a mass slaughter, which will horrify the very segment of the population that is pushing for all of this to happen. I think that's probably one of the reasons why the government stepped in and said, "We have to start somewhere."

In my research on Bill S-241, I actually came to the Wilder Institute and spoke to the folks there. I'm going to ask you a question. If you're advocating for the addition of cats, do you recognize that, by putting cats on the list, the interruption of the business model and the smearing of the ownership of big cats is likely to lead to a huge dislocation of these animals that will result in a slaughter? That is not politically or, for society, acceptable. There's a transition that needs to happen. You're the leaders in this. Have you given any thought as to how you could collectively facilitate a transition that would gain wider acceptance for the public? Could we put that as a challenge to you as you continue to advocate for the addition of cats, whether it's within this bill now or as a minister some day turns his or her mind to how to put big cats on this list?

Mr. DeJong: Thank you for that question, senator.

You've put your finger on the pulse of what makes these discussions so challenging, which is that transition period. We've talked about no animals being left behind. We do not want those individual animals placed in harm's way. The reality is that they're there right now. We've already gone through this at your Toronto Zoo. We've had two tigers that were actually brought in because the cruelty laws were violated. They needed a transitional home, so they came to our sanctuary before they could move to another sanctuary in the United States.

mentionné un peu plus tôt, et je l'ai accompagné lors de sa visite. Tout cela fait partie des circonstances dans lesquelles nous évoluons : tous les zoos reproduisent de plus en plus le milieu naturel de ces animaux.

Le sénateur Carignan : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Merci. Nous avons une excellente discussion.

Je voudrais parler brièvement des grands félins. Vous l'avez dit vous-mêmes : ce projet de loi vise à réglementer, d'une certaine façon, moins de 60 animaux, mais on sait qu'il y a des centaines, voire des milliers de grands félins au Canada. Le problème qu'un certain nombre d'entre nous ont eu avec le projet de loi S-241, c'est qu'il ne disait pas quoi faire des grands félins aujourd'hui. Qu'on y pense de manière pratique ou politique, si on fait en sorte que les propriétaires de grands félins ne peuvent pas les vendre, les exporter ou en faire quoi que ce soit à part continuer de les nourrir, on provoquera probablement un abattage de masse qui horrifiera le segment même de la population qui exerce des pressions pour qu'on agisse. Je pense que c'est probablement l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement est intervenu et a dit qu'il faut commencer quelque part.

Dans le cadre de mes recherches sur le projet de loi S-241, je me suis rendu à l'Institut Wilder et j'ai parlé aux gens là-bas. Je vais vous poser une question. Si vous préconisez l'ajout de félins, admettez-vous qu'en les ajoutant à la liste, l'interruption du modèle d'affaires et l'effet négatif sur la propriété des grands félins risquent d'entraîner pour ces animaux une terrible rupture qui en entraînera l'abattage? Ce n'est pas acceptable sur le plan politique ou pour la société. Il faut assurer une transition. À titre de chefs de file, avez-vous réfléchi à la façon dont vous pourriez, collectivement, faciliter une transition qui serait plus largement acceptée par le public? Pourrions-nous vous mettre au défi de résoudre cette question alors que vous continuez de préconiser l'ajout de félins, que ce soit maintenant dans ce projet de loi ou lorsqu'un ou une ministre cherchera à voir comment on peut les inscrire sur la liste?

M. DeJong : Je vous remercie de la question, sénateur.

C'est justement là que le bât blesse : pendant cette période de transition. Nous avons parlé de notre volonté de ne pas abandonner les animaux. Nous ne voulons pas que ces animaux soient mis en danger. La réalité, c'est qu'ils sont menacés en ce moment même. Nous avons déjà vécu cette situation au zoo de Toronto. Nous avons pris en charge deux tigres parce que les lois sur la cruauté avaient été violées. Les tigres avaient besoin d'un foyer de transition et sont donc venus dans notre refuge avant d'être transférés dans un autre refuge aux États-Unis.

We've seen strong legislation and things such as clauses to honour existing homing and a commitment to longer-term standards. One of the key things about accreditation is thinking about the entire life span of the animal. Will the organization, the individual, be able to care for them, no matter what? If Dr. Gaby has a tragedy, does she have three tigers in her backyard and no contingency plan? That's a problem. She's lovely, but she shouldn't have been in that position in the first place. We have to make those kinds of shifts. We need to honour where they are and figure out where they are because we don't even know who is where. We then must start a new chapter for these animals. Our master plan includes a facility to house and transition individuals to support them.

Senator Tannas: Could you articulate a plan where you led the heavy lifting? As you've said, the government can't do it. They're not capable of this. You guys are the only ones who can craft the plan and know what it's going to cost so that the decision comes with funding and so on. Could you leave here with that as a challenge and to work together to solve that issue? Just saying it's an issue and advocating for the government to do something is a recipe for disaster.

Dr. Lanthier: Yes, but I would suggest the first two steps: Stop breeding and stop importing. By attrition, it will take a few years, but that will help to solve this issue or tragedy.

As I said to my team, we will not compromise the welfare of our residents by overcrowding their spaces because we have a responsibility to provide them the best care possible. We also have a moral responsibility to the other animals that are in everyone's backyards. Stop breeding, stop importing and start tracking. That would be amazing.

Senator Cotter: Thank you very much. This has been really terrific. I had another commitment somewhere, so for this part of the discussion I would say that I came to doubt but stayed to pray. Thank you for that.

The discussion about cruelty is a fairly important one. I think I understand the points that you have been making. The risk for us is that the removal of cruelty raises the spectre that this may not be quite as justifiable in criminal law. While I know that you're not lawyers, the federal government has only so much scope or authority to do this. I think you want a national response here. I think I'm right about that. However, good ideas are not just by themselves within federal jurisdiction. If we want this initiative to be undertaken by the Parliament of Canada, we need to ground it in a location here. One of the questions then becomes: Are there circumstances in which captivity can constitute

Le projet de loi a du mordant, ainsi que des dispositions visant à reconnaître les lieux d'accueil existants et prévoyant un engagement pour des normes à plus long terme. L'un des éléments clés de l'accréditation est la prise en compte de la durée de vie totale de l'animal. L'organisation, l'individu, sera-t-il en mesure de s'en occuper, quoi qu'il arrive? Admettons que Mme Mastro Monaco garde trois tigres dans sa cour et n'a aucun plan d'urgence, que se passera-t-il si elle se fait faucher par une voiture? C'est un problème. Elle est charmante, mais elle n'aurait pas dû se retrouver dans cette position. Nous devons commencer la transition. Nous devons reconnaître et répertorier les installations existantes, car nous ignorons tout d'elles. Nous devons ensuite frayer une nouvelle voie pour les animaux qui y vivent. Notre plan directeur prévoit un centre d'hébergement et de transition pour aider les animaux.

Le sénateur Tannas : Pourriez-vous brosser les grandes lignes d'un plan dans lequel vous prendriez les choses en main? Comme vous l'avez dit, le gouvernement ne peut pas le faire. Il n'en est pas capable. Vous êtes les seuls à pouvoir élaborer le plan avec un budget pour que la décision soit assortie d'un financement, etc. Pourriez-vous partir d'ici avec ce défi à relever et travailler ensemble pour résoudre le problème? Se contenter de dire que le problème existe et demander au gouvernement de faire quelque chose, c'est courir au désastre.

Dr Lanthier : Oui, mais je suggérerais deux premières mesures : interdire à la fois l'élevage et l'importation. Il faudra patienter pendant quelques années, car l'effet sera graduel, mais cela aidera à mettre un terme au problème, ou plutôt à la tragédie.

Comme je l'ai dit à mon équipe, nous ne compromettrons pas le bien-être de nos résidents en surpeuplant leurs espaces, car nous avons la responsabilité de leur fournir les meilleurs soins possibles. Nous avons également une responsabilité morale à l'égard des autres animaux qui se trouvent un peu partout. Interdisez l'élevage et l'importation et mettez en place un système de traçage. Ce serait formidable.

Le sénateur Cotter : Merci beaucoup. Quelle discussion fructueuse. Je dois vous quitter, car j'ai une autre réunion, mais je tiens à vous dire que vous m'avez converti. Ce fut mon chemin de Damas, pour ainsi dire. Je vous en remercie.

Le débat sur la cruauté est important. Je pense saisir les points que vous avez soulevés. Le risque pour nous est que la suppression du facteur de la cruauté soulève le spectre, au regard du droit pénal, que cela ne soit pas tout à fait justifiable. Je sais que vous n'êtes pas juristes, mais le gouvernement fédéral n'a qu'une marge de manœuvre ou une autorité limitée pour agir. Je crois avoir raison en affirmant que vous souhaitez voir une réponse nationale. Toutefois, les bonnes idées ne relèvent pas uniquement du ressort fédéral. Si nous voulons que cette initiative soit entreprise par le Parlement du Canada, nous devons l'ancrer ici. L'une des questions qui se posent alors est la

cruelty? If the sponsor of the bill is listening, he needs to think about how to craft and understand that to hold it together as a legitimate federal initiative. On this topic — not quite the same question that Senator Tannas asked — do you think that you have ways of phrasing circumstances that would constitute cruelty with respect to which the Government of Canada can legislate? You may have a lawyer back home who can write a slightly different preamble. Absent that, we have to think about a road that's a bit closer to Senator Plett's, and that becomes a road that is very difficult for the Government of Canada to follow. We all love good ideas, but we need to have them within the framework of what Ottawa can do. That's my first question.

Second, in relation to other creatures — this is somewhat like what Senator Tannas asked — ought we not include them in the legislation but create the power so that Ottawa can follow a roadmap when it's possible to initiate a broader scope of the bill that can be done safely? I'm thinking here of big cats in particular. It would be better not to put it in the bill yet but impose an authority to do that at the right time down the road, almost when you can advise our government that the system could be ready for that. May I hear your thoughts on particularly the second question? You might not want to commit to rewriting this part of the bill for us, but that would be a helpful thought because I think you've really informed us a lot. Ought we be patient about the larger and maybe more important question that you identified?

Mr. DeJong: Our team can certainly assist if you're talking about cruelty and defining it because it's working together to describe the standards of what cruelty looks like, what the condition of that animal looks like, and what indicators do we have suggest that it's been subjected to unacceptable conditions? In that sense, I don't think you have a more qualified group of organizations around to help work out what that threshold could look like in a defensible, justifiable and clear fashion — one that could be interpreted with less doubt and with less grey than the work of Maria, Dr. Nic, Gaby and my counterparts here.

Our commitment with our partners has been to collaborate to address the gaps in legislation we have nationally. I'm going to say this again: Too many exotic animals are falling through the cracks. Our concern is for their welfare. We can do better, and we know better, so let's start down that road. We have an imperfect tool in front of us now, but it was the one we were presented.

Senator Cotter: Fair enough.

suivante : y a-t-il des circonstances dans lesquelles la captivité peut constituer un acte de cruauté? Si le parrain du projet de loi est à l'écoute, il doit réfléchir à la manière de formuler et de comprendre cette question afin de la considérer comme une initiative fédérale légitime. Justement, pensez-vous avoir les moyens de décrire les circonstances qui constitueraient de la cruauté de façon à ce que le gouvernement du Canada puisse légiférer? Ce n'est pas tout à fait la même question que celle posée par le sénateur Tannas. Vous avez peut-être un avocat qui pourrait rédiger un préambule légèrement différent. À défaut, nous devons envisager une voie un peu plus proche de celle proposée par sénateur Plett, et cette voie devient très difficile à suivre pour le gouvernement du Canada. Nous aimons tous les bonnes idées, mais elles doivent s'inscrire dans le cadre de ce qu'Ottawa peut faire. C'est ma première question.

Ma deuxième question vient rejoindre un peu la question posée par le sénateur Tannas. En qui concerne les autres créatures, devrions-nous les exclure du projet de loi, tout en prévoyant des pouvoirs afin qu'Ottawa puisse suivre une feuille de route lorsqu'il deviendra possible d'élargir le champ d'application en bonne et due forme? Je pense aux grands félins en particulier. Il serait préférable de ne pas encore les inclure dans le projet de loi, mais on pourrait prévoir une autorité permettant de le faire au moment opportun, c'est-à-dire lorsque vous serez sur le point d'informer le gouvernement que le système est prêt. Puis-je avoir votre avis sur la deuxième question en particulier? Vous ne voudrez peut-être pas vous engager à réécrire cette partie du projet de loi pour nous, mais ce serait une réflexion utile, car je pense que vous nous avez transmis énormément d'information. Devrions-nous prendre notre mal en patience sur la question plus élargie et peut-être plus importante que vous avez soulevée?

M. DeJong : Notre équipe peut certainement vous aider à cerner et à définir la cruauté, car il faudra travailler ensemble pour décrire les normes relatives à la cruauté, à l'état de l'animal et aux indicateurs qui suggèrent qu'il a été soumis à des conditions inacceptables. En ce sens, je ne pense pas qu'il existe un groupe d'organisations plus qualifiées que celles représentées par Mme Franke, Dr Masters, Mme Mastromonaco et mes homologues ici présents pour aider à définir ce seuil de manière défendable, justifiable et claire, un seuil qui pourrait être interprété avec moins de doutes et moins d'incertitudes, et ce, justement à cause de notre travail.

Nous nous sommes engagés à collaborer avec nos partenaires pour combler les lacunes de la législation nationale. Je le répète : trop d'animaux exotiques passent à travers les mailles du filet. Nous nous soucions de leur bien-être. Nous pouvons et devrions faire mieux, alors engageons-nous dans cette voie. Nous avons devant nous un outil imparfait, mais c'est celui dont nous disposons.

Le sénateur Cotter : C'est vrai.

Senator Plett: Chair, when Mr. Gosselin made his opening comments, he was leading up to some possible amendments. If they are the same as what Mr. DeJong and Mr. Lanthier had, then that's good. If they are different, I would like him to table those so we can have them as well.

The Deputy Chair: Sure, if he can table them, but I heard him respond to another senator that they were the same.

Senator Plett: They were the same? I missed that. That's fine. Thank you very much.

The Deputy Chair: Thank you very much to all of you — those of you who were online to support your colleagues in the room and all of you in the room to take our questions today.

Thank you very much, senators. I appreciate all of your help today.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Plett : Madame la vice-présidente, lorsque M. Gosselin a fait sa déclaration, il a évoqué certains amendements possibles. S'ils sont identiques à ceux de M. DeJong et du Dr Lanthier, tant mieux. S'ils sont différents, j'aimerais qu'il les dépose afin que nous puissions les examiner également.

La vice-présidente : Bien sûr, mais je l'ai entendu dire à un autre sénateur que ses amendements étaient les mêmes.

Le sénateur Plett : Ah bon? Cela m'a échappé. D'accord. Merci beaucoup.

La vice-présidente : Merci à vous tous, autant ceux qui étaient en ligne pour soutenir leurs collègues dans la salle que ceux qui ont participé en présentiel pour répondre à nos questions aujourd'hui.

Merci beaucoup, chers collègues. Vous m'avez beaucoup aidée aujourd'hui.

(La séance est levée.)
